



CONTRIBUTION

L'engagement des jeunes : inciter, accompagner, valoriser

MARS 2022



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

La jeunesse est le socle de notre avenir commun et sera aux commandes, dans quelques années, de la société de demain. Fort de ce constat, le CESER s'est intéressé à la question centrale de l'engagement des jeunes aujourd'hui et pour l'avenir. Dans une société dépeinte par certains comme égoïste, dans laquelle la satisfaction de ses propres besoins serait prévalente, qu'en est-il des valeurs d'entraide et de solidarité ?

La commission « jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel » s'est chargée au nom du CESER, d'apporter un éclairage sur cette question.

Dans sa contribution, le CESER fait ici la démonstration que l'engagement des jeunes, s'il prend des formes d'expression différentes et moins traditionnelles que par le passé, n'en est pas pour autant moins réel.

Convaincus par certaines causes, persuadés de l'utilité de défendre les valeurs dans lesquelles ils croient, leur engagement prend la forme de nombreuses actions concrètes, de services rendus à la collectivité, de projets d'intérêt général utiles et formateurs, leur permettant d'accéder à une conscience citoyenne.

Forte de ses 190 conseillers issus de la Société civile, notre assemblée consultative a pour vocation première de permettre aux habitants de vivre mieux. C'est précisément ce que propose cette contribution, en mettant en avant des pistes pour soutenir et valoriser l'engagement des jeunes, accompagner les initiatives et porteurs de projets, et pour inviter le plus grand nombre à s'engager.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

CONTRIBUTION

2022-05



Présidente de la commission

Mme Marie-Christine PLASSE



SOMMAIRE

Introduction	7
Qui sont les jeunes de 2022 ?.....	9
Une jeunesse aux composantes multiples.....	9
▶ Définitions.....	9
▶ Principales caractéristiques socio-économiques	10
▶ Un avenir incertain	11
Quelle place pour la jeunesse dans notre société ?	11
▶ Un regard parfois ambivalent sur la jeunesse	11
▶ Une dépendance prolongée par rapport à la famille	12
▶ Emancipation et citoyenneté	12
L'impact de la crise sanitaire sur les jeunes.....	14
▶ Une aggravation des difficultés.....	14
▶ ... Suscitant des élans de solidarité.....	15
Comment et dans quoi s'engagent-ils ?.....	16
Profil type des jeunes engagés	16
Un foisonnement d'interventions, plus ou moins encadrées.....	17
▶ Les invitations à s'engager aux côtés des institutions publiques	17
▶ Les jeunes accueillis et soutenus dans leurs projets.....	21
▶ Des initiatives exclusivement aux mains des jeunes	22
Les nouveaux ressorts de l'engagement des jeunes.....	23
▶ Une défiance vis-à-vis des institutions et du politique	23
▶ Une exigence de pragmatisme et d'efficacité.....	24
▶ Le rôle fédérateur des réseaux sociaux	25
Comment aider et encourager l'engagement des jeunes ?	28
Un engagement à conforter	28
▶ Une information et une sensibilisation inégalement dispensés	28
▶ Une valorisation et une reconnaissance de l'engagement insuffisantes	30
▶ Un besoin d'accompagnement.....	31



SOMMAIRE

Développer un environnement favorisant.....	33
▶ L'action et la coordination des acteurs publics	33
▶ Les opérateurs associatifs – Le rôle central de l'éducation populaire	38
Les préconisations du CESER	39
Axe 1 Informer et susciter l'envie de s'engager.....	40
Axe 2 Développer la culture de la participation par l'éducation à la citoyenneté.....	42
Axe 3 Soutenir la reconnaissance de l'engagement	44
Conclusion	45
Bibliographie	46
Contributeurs	48
Remerciements	50
Déclaration des groupes.....	52
Résultats des votes.....	61
Contacts.....	68



Introduction

Contexte

Dans toute société humaine, l'entraide et la solidarité constituent des valeurs essentielles pour assurer la sécurité, la cohésion et la perpétuation du groupe ; dans un monde en perpétuelle mutation, dominé par l'incertitude, l'engagement des uns au service des autres permet de répondre à des besoins non satisfaits, ou insuffisamment couverts.

Dépassant la stricte satisfaction de besoins et désirs personnels, il s'agit avant tout d'un acte généreux, libre et volontairement consenti. Il est cependant l'objet de fortes attentes, particulièrement envers les jeunes générations.

En effet, la pensée républicaine considère parfois l'engagement comme un devoir civique dont la jeunesse ne saurait s'exonérer. Par ailleurs, la manière dont les jeunes s'impliquent dans la prise en compte de questions d'intérêt général apparaît aux yeux de beaucoup comme un « marqueur de citoyenneté », autant qu'une préfiguration de la société de demain.

Enjeux

Dans ce contexte, la faible participation des jeunes aux scrutins locaux ou nationaux, leur adhésion à des structures associatives ou syndicales moindre que dans les générations précédentes, leurs engagements sporadiques et ponctuels sont régulièrement montrés du doigt et alimentent des préjugés défavorables quant à leur citoyenneté. Certains sont tentés de voir dans ces comportements les prémices d'une société « hyper-individualisée », de consommation, où les espoirs de solidarité et la satisfaction des besoins de la communauté seraient sur le déclin.

Et pourtant, ce serait méconnaître les nombreuses initiatives altruistes portées par des jeunes, présentes sur l'ensemble des territoires : environnement et climat, sport, culture, solidarité, éducation, intergénérationnel ... Dans les faits, la jeunesse continue à prouver au quotidien sa capacité à se mobiliser pour traduire les causes ou valeurs qu'elle souhaite défendre, même si celle-ci emprunte des formes différentes de celles du passé.

Cet engagement des jeunes pour des causes qui dépassent leurs besoins individuels reste cependant insuffisamment connu, valorisé et soutenu. Il est pourtant essentiel qu'ils puissent poursuivre leurs démarches citoyennes et engagées.

C'est pourquoi la Commission 7 « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel » a souhaité explorer les voies d'un soutien à de telles initiatives.

Questions

Les principales questions qui se sont posées à la Commission dans le cadre de cette étude ont été les suivantes :

- Qui sont les jeunes de 2022 ? Quelle est leur proximité avec les valeurs liées à l'engagement citoyen ?
- Comment s'engagent-ils ? Sur quels modes ? Quels sont les freins, les difficultés ?
- Comment les aider efficacement, les soutenir ? Quel rôle les différents acteurs, et notamment la Région peuvent-ils jouer à cet égard ?

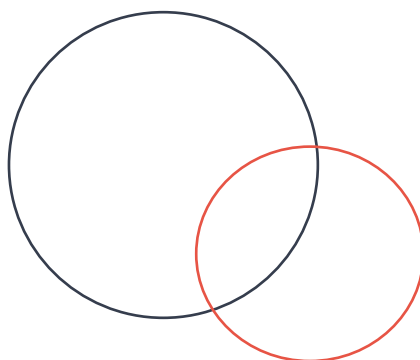
Démarche

La commission a étudié différents projets conçus et/ou mis en œuvre par des jeunes, en veillant à ce qu'ils reflètent une réelle diversité : projets s'inscrivant ou non dans un cadre formel, intéressant des territoires ruraux comme urbains, bénéficiant ou non d'un soutien institutionnel... Ont été retenus les projets collectifs débouchant sur des actions concrètes locales, présentant un intérêt général, en phase avec les valeurs de la République.

Par ailleurs, des auditions d'acteurs publics, de chercheurs et sociologues spécialistes des questions intéressant la jeunesse ont été organisées, complétées par une recherche documentaire diversifiée.

« L'égoïsme individuel est comme la rouille des sociétés »

Alexis de TOCQUEVILLE



► Définitions...

Il n'existe pas de définition officielle et unique de la jeunesse.

Si dans le passé cette période transitoire entre l'enfance et l'âge adulte était courte et dotée de repères clairs, force est de constater qu'aujourd'hui l'accès à l'autonomie adulte est devenu moins linéaire et s'est largement complexifié, donnant lieu à une grande diversité d'approches de ce que l'on peut désigner par le terme de « jeunesse ».

Appréhendée précédemment comme une catégorie de la population, la notion de jeunesse tend à être perçue maintenant comme un long processus menant à la vie d'adulte : poursuite d'études plus longues, accès retardé au premier emploi stable, recul de l'âge d'arrivée du premier enfant... Autant de jalons qui tendent à la fois à allonger la période de la jeunesse, et à rendre ses bornes plus floues.

La plupart des études qui lui sont consacrées ciblent les 15-24 ans : c'est notamment le cas pour celles des Nations Unies, ainsi que de l'INSEE dans nombre de ses travaux. Mais ces repères sont relatifs, et ailleurs, ce seront d'autres limites qui s'appliqueront : on perd son statut étudiant au-delà de 27 ans, mais on peut être apprenti jusqu'à 30 ans moins un jour, pour la SNCF on est jeune entre 12 et 27 ans...

Dans cette étude, la notion de jeunesse a été appréhendée par la Commission avant tout comme une étape de la vie plus que comme une tranche d'âge strictement définie une fois pour toutes. Ceci a permis de puiser à différentes sources d'informations complémentaires, chacune apportant un éclairage utile aux travaux conduits.



Qui sont les jeunes de 2022 ?

Parler de la jeunesse n'est pas chose aisée : c'est une réalité multiple, qui est appréhendée et vécue de manière très différente selon les générations et les latitudes, et ne se laisse pas facilement enfermer dans des bornes précises.

Au-delà des questions de « frontières » avec les autres âges de la vie, et en dépit de sa grande diversité, un regard d'ensemble de la jeunesse et de ses principales caractéristiques peut cependant être ébauché

Principales caractéristiques socio-économiques

 Selon l'INSEE, au 1er janvier 2020, 9,1 millions de personnes résidant en France avaient entre 18 et 29 ans, soit 13,6 % de la population.

Avec des bornes légèrement différentes, l'Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP) avance des données plus récentes : 11,7 millions de personnes résidant en France avaient entre 15 et 29 ans, soit 17,3% de la population totale, au 1er janvier 2021¹.

Ceci recouvre naturellement de grandes disparités de situations (sauf mention particulière, les chiffres suivants sont ceux de l'INJEP) :

- territoriales : plus de 27% habitent en milieu rural, soit 3,2 millions de jeunes
- éducatives : 45% des 15-29 ans sont insérés dans le système scolaire ; 80% des jeunes d'une génération obtiennent le baccalauréat, et plus de 78% des bacheliers poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur. Cependant, chaque année près de 100 000 jeunes sortent du système scolaire avec tout au plus le brevet des collèges, voire sans aucune qualification²

- professionnelles : plus de 44% des jeunes sont en emploi, dont 7,3% d'entre eux en sous-emploi subi (souhaitant travailler plus) et 15,3% des actifs de 15-29 ans sont au chômage, soit deux fois plus que parmi les 15-64 ans. Le quart des emplois occupés par les moins de 26 ans sont des emplois aidés. Par ailleurs, en 2019, 12,9% des 15-29 ans n'étaient ni en emploi, ni en études, ni en formation, soit environ un jeune sur 8.

En emploi, les jeunes sont surexposés aux discriminations et harcèlements, plus d'un sur trois déclarant avoir vécu une situation de cette nature³.

Les jeunes sont donc confrontés, dans des proportions plus importantes que leurs aînés, à la précarité, au chômage et aux discriminations dans leur vie professionnelle.

- niveau de vie : en 2018, 1,6 millions de jeunes entre 18 et 29 ans avaient un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté (1063€ mensuels), soit 19,7% d'entre eux

Il n'y a donc pas une jeunesse unique et homogène, mais des jeunes, connaissant une grande variété de situations personnelles, professionnelles, sociales, territoriales...

Au-delà de l'effet protecteur des études et du diplôme (dont tous ne bénéficient d'ailleurs pas), ils demeurent globalement plus vulnérables face à la pauvreté, au chômage et à la précarité ; leur insertion professionnelle, plus lente et tardive que leurs prédécesseurs, ralentit aussi leur accès à une vie adulte autonome...



¹ INJEP « Les chiffres clés de la jeunesse » 2021

² Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale « La pauvreté démultipliée : dimensions, processus et réponses » 2021

³ Défenseure des droits « 14ème baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi » décembre 2021

► Un avenir incertain

Pour beaucoup de jeunes, l'avenir est sombre, et la crise sanitaire a aggravé cette perception.

- Tout d'abord, la conscience d'un déclassement intergénérationnel augmente parmi les jeunes : pour les moins de 30 ans le sentiment de se trouver dans une situation pire que celle de leurs parents au même âge a fortement augmenté entre 2020 et 2021 (+14%)⁴. Beaucoup redoutent de ne pas pouvoir accéder à la situation que les générations précédentes ont connu, et ressentent un sentiment d'abandon et d'impuissance généralisés
- Par ailleurs, la crainte du chômage progresse, elle aussi, pour 63% des moins de 30 ans⁵.



On l'a vu, les jeunes paient au chômage un plus lourd tribut que les autres générations, et ils sont également plus souvent touchés par la précarité (sous-emploi, emploi à durée limitée, emploi aidé...).

Ceci n'est pas propre à la génération présente, les jeunes ayant toujours joué le rôle de variable d'ajustement du marché de l'emploi, mais ce phénomène a eu tendance à s'aggraver ces dernières années, conduisant à des situations avérées de pauvreté : ainsi, entre 2002 et 2018, le taux de pauvreté des 18-29 ans a augmenté de plus de 50%, et en 2019 20% de cette tranche d'âge étaient déjà sous le seuil de pauvreté⁶. Situation aggravée par le fréquent non recours des jeunes à l'aide publique, que ce soit par manque d'information sur leurs droits sociaux, de confiance envers les institutions, ou en raison de situations en évolution⁷

Quelle place pour la jeunesse dans notre société ?

► Un regard parfois ambivalent sur la jeunesse

Dans les déclarations publiques, la jeunesse est souvent parée de tous les espoirs, et les attentes déclarées à son égard sont immenses. Pour autant, et ce n'est pas nouveau, la jeunesse aussi inquiète : porteurs d'une remise en question parfois radicale des fondements de la société, les jeunes, ou du moins une partie d'entre eux, peuvent également apparaître comme une menace pour l'ordre établi.

Selon les époques, la défiance se focalisera alors sur des catégories de jeunes différentes (blousons noirs, hippies, jeunes des cités...), et /ou sur des comportements ou des attributs culturels propres à la jeunesse, jugés comme répréhensibles.

Plus largement, les générations qui les précèdent ont parfois du mal à engager avec les jeunes un dialogue ouvert, d'égal à égal, et à accueillir leurs propositions. Certains accordent difficilement leur confiance aux jeunes, déplorent leur insouciance, leur désintérêt pour le politique, sont tentés de les maintenir dans un statut infantile.



« Les jeunes générations souffrent toujours d'un regard sceptique et dubitatif de la part des anciennes générations, qui pensent qu'elles ne peuvent faire que moins bien, être moins engagées »⁸

En retour, les jeunes estiment que leur parole n'est pas toujours respectée⁹, alors qu'ils souhaitent être écoutés, et pris en compte comme des interlocuteurs légitimes¹⁰.

Dans l'espace public, la communication avec les jeunes est souvent biaisée : les partis politiques traditionnels, mais aussi les pouvoirs publics recourent de manière croissante aux canaux s'adressant particulièrement aux jeunes (réseaux sociaux, influenceurs...), mais dans les faits ont du mal à les considérer réellement avec sérieux¹¹

⁴ DREES, Baromètre d'opinion, 1er juillet 2021

⁵ Union nationale des missions locales « Baromètre de satisfaction 2021 des jeunes accompagnés par les Missions locales »

⁶ Rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) : La pauvreté démultipliée - Dimensions, processus et réponses - printemps 2020-printemps 2021, Rapport au Premier Ministre, mai 2021

⁷ CAIRN INFO « Les raisons du non-recours des jeunes à l'aide publique et leurs attentes concernant l'accès aux droits sociaux » N°59 2021

⁸ Le Monde, 11 septembre 2021, « Loïn des urnes, de ras le bol très politique de la jeunesse », Vincent TIBERJ, professeur à Sciences Politiques Bordeaux

⁹ Audition de Théo ABADIE, membre du Comité des jeunes de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), 26 mai 2021

¹⁰ Audition de Sarah MOREL, animatrice, et de Marilou MOUCHET, membre du Conseil d'administration, Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC), 22 septembre 2021

¹¹ Libération, 28 septembre 2021, « ce n'est pas sain pour une démocratie d'avoir une jeune génération en colère »

► Une dépendance prolongée par rapport à la famille

On l'a vu, les jeunes aujourd'hui accèdent à l'autonomie adulte au terme de parcours discontinus, plus longs et moins homogènes que par le passé.

L'une des caractéristiques de ces parcours est aussi qu'ils demeurent longuement tributaires de leur ancrage familial : mis à part quelques dispositifs s'adressant aux jeunes en difficulté d'insertion, les prestations sociales ne leur sont pas accessibles avant un âge avancé (RSA : 25 ans). Une tradition française « familialiste »¹² privilégie en effet l'octroi des aides publiques avant tout aux parents ayant encore de grands enfants à charge (avantages fiscaux, bourses...), là où d'autres Etats privilégient l'attribution directe d'un revenu aux jeunes eux-mêmes.

Pour les jeunes français, la clef de l'autonomie réside donc dans l'insertion professionnelle, et dans l'attente de celle-ci ils demeurent dépendants de leur famille.

Les inégalités sociales et financières entre familles sont ainsi pépétuées, se répercutant inévitablement sur les jeunes qui en sont issus. Les plus chanceux bénéficient d'un environnement familial protecteur et favorable à la poursuite d'études tandis que d'autres, ne pouvant être aidés par leurs parents, doivent conjuguer leurs projets d'études ou d'insertion professionnelle avec des emplois plus ou moins précaires. Ce poids élevé des origines, et les trop faibles perspectives de mobilité sociale qui en résultent pour les jeunes ont d'ailleurs été récemment rappelés par le Sénat¹³.

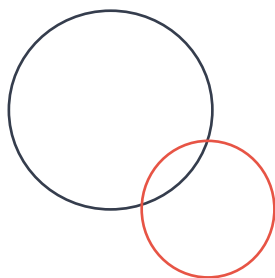
En réponse à cette situation, des



voix s'élèvent régulièrement pour demander l'attribution de revenus ou l'ouverture des minima sociaux aux moins de 25 ans, comme l'a fait en décembre 2021 le Forum français de la jeunesse à l'attention des candidats aux élections présidentielles d'avril 2022. De même, la Métropole de Lyon expérimente depuis juin 2021 un « revenu solidarité jeunes » en direction des jeunes précaires.

Quant au positionnement qui en résulte dans la société, certains auteurs évoquent à ce titre une « citoyenneté refusée »¹⁴ aux jeunes, qui ne peuvent compter sur l'Etat Providence pour leur procurer des moyens d'existence, comme il le fait pour d'autres catégories de citoyens.

Dès lors, ce statut a-t-il un impact sur leur implication dans les questions qui intéressent la société dans son ensemble ?



► Emancipation et citoyenneté

De fait, diverses études attestent que les pays où les jeunes s'engagent et participent le plus à la vie publique sont ceux où ils bénéficient d'un accès direct aux droits sociaux, comme c'est notamment le cas dans plusieurs pays du Nord de l'Europe¹⁵.

La confiance faite aux jeunes et l'autonomie qui en résulte semble donc favorable à une plus grande confiance en retour des jeunes eux-mêmes envers les pouvoirs publics et la société, se traduisant par une participation et des engagements plus importants de leur part.

Ainsi, la part de 15-29 ans adhérents d'une association et y participant d'une façon active suit globalement leur degré d'émancipation, moins élevée en France (37%) qu'en Allemagne (48%) ou aux Pays Bas (65,5%), de même que la part de jeunes français impliqués dans des missions bénévoles par rapport aux autres pays observés¹⁶.



Résultant de conceptions sociales et culturelles bien différentes d'un pays à l'autre, les droits d'accès à l'autonomie accordés aux jeunes dans les différents pays d'Europe influent sur leur implication dans la société : les considérer comme citoyens à part entière, et leur donner les moyens notamment matériels de jouer pleinement ce rôle, apparaît à plusieurs égards comme favorisant leur engagement.

¹² CHEVALIER Tom, LONCLE Patricia, Une jeunesse sacrifiée ? PUF, août 2021

¹³ Mission d'information du Sénat, Rapport sur l'égalité des chances, 28 septembre 2021

¹⁴ CHEVALIER Tom, La jeunesse dans tous ses Etats, Paris, PUF, 2018

¹⁵ ANIMAFAC et Mouvement rural de jeunesse chrétienne (MRJC) « La participation des jeunes en Europe » juin 2014

¹⁶ Enquêtes World Values Survey et Euyoupart, 2005

Qu'en est-il dans l'espace européen ?

Rappelons tout d'abord que l'Union Européenne souhaite mettre à l'honneur en 2022 ses plus jeunes citoyens, l'année en cours étant consacrée « Année européenne de la jeunesse ».



Si l'Union européenne ne se positionne pas ouvertement sur la question de l'accès des jeunes aux droits sociaux, elle appelle cependant fortement, depuis longtemps, au développement de leur participation à l'espace public :

- L'adoption par le Conseil de l'Europe de la « Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale » en 2003 énonce leur droit à prendre part et à avoir une influence sur les décisions qui les concernent, ainsi que la société dans son ensemble. Ceci concerne bien sûr la participation des jeunes aux différents scrutins, mais aussi le soutien de projets portés par les jeunes eux-mêmes¹⁷
- La Méthode ouverte de coordination dans le domaine de la jeunesse (MOC), qui traite de tous les aspects relatifs à l'orientation des politiques de jeunesse dans les pays de l'UE, accorde une place importante à l'engagement et à la participation des jeunes,

notamment dans la construction des politiques de jeunesse¹⁸

- L'un des trois piliers retenus par l'Union européenne dans sa stratégie en faveur de la jeunesse pour la période 2021-2027, intitulé « Mobiliser », priorise notamment l'intégration des différentes voix des jeunes dans les processus décisionnels.

Préoccupations partagées par l'ONU, qui retient parmi ses priorités, dans sa stratégie « Jeunesse 2030, travailler avec et pour les jeunes » les axes suivants : « promouvoir le droit des jeunes à prendre part aux affaires publiques » et « promouvoir l'esprit civique et la participation à la vie civique, le volontariat et une culture de paix et de non-violence chez les jeunes »

Focus sur les pays nordiques

Le modèle qui prévaut dans les pays nordiques (Danemark, Islande, Finlande, Norvège, Suède) depuis l'après-guerre est celui d'un Etat-providence qui vise l'autonomie et la participation de l'individu, et veille à ce que chacun bénéficie des droits humains fondamentaux. Les jeunes y poursuivant des études bénéficient directement d'allocations publiques d'autonomie.

Plus largement, les politiques publiques en faveur de la jeunesse dans ces pays ont toujours occupé une place très importante (enseignement, formation, loisirs...), l'objectif affiché étant d'aider les jeunes à devenir des citoyens actifs et respectueux de la démocratie, en mesure de participer de façon constructive à l'évolution de leur société, en leur octroyant un pouvoir et une responsabilité réels sur les questions qui les concernent.

Quelques exemples :

- Au Danemark, le Ministère de l'Education initie les jeunes au fonctionnement de la démocratie et du système politique, et les prépare à une active participation à la démocratie. Chaque étudiant peut bénéficier d'une allocation mensuelle d'environ 700€ pendant 6 ans
- En Finlande : des lois sur la jeunesse prévoient un soutien au développement et à l'indépendance des jeunes, la promotion de la citoyenneté active, et leur autonomisation sociale. Le financement des politiques jeunesse y est alimenté en partie par la loterie nationale, et un médiateur pour les enfants veille au respect des droits de l'enfant au niveau national.
- En Norvège, un Conseil national de la Jeunesse et de l'enfance réunit plus de 90 ONG se consacrant aux enfants et aux jeunes ; la plupart des comtés norvégiens disposent d'un conseil régional pour les enfants et les jeunes
- La Suède documente ses politiques jeunesse à travers de nombreuses recherches sur les jeunes et leurs conditions de vie

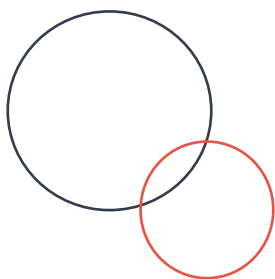
¹⁷Conseil de l'Europe « Parole aux jeunes ! » Manuel sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale Décembre 2015

¹⁸ANIMAFAC « La participation des jeunes en Europe » juin 2014

L'impact de la crise sanitaire sur les jeunes

► Une aggravation des difficultés...

La pauvreté de la jeunesse n'est certes pas née avec la crise sanitaire liée au COVID-19 (voir supra). Cependant, elle s'est aggravée depuis mars 2020, touchant de plein fouet ceux qui sont parfois désignés comme la « génération COVID »¹⁹: augmentation du chômage des jeunes et donc dégradation de leur situation matérielle, accroissement des risques de décrochage scolaire, souffrance mentale et relationnelle, assombrissement des perspectives d'insertion professionnelle et d'accès à l'autonomie adulte...



COVID et santé mentale : le cri d'alarme de l'UNICEF²⁰

L'UNICEF estime que les conséquences de la pandémie sur la santé mentale des jeunes sont considérables :

- ✓ Un enfant sur sept dans le monde a été directement touché par des mesures de confinement et plus de 1,6 milliard d'enfants ont vu leur éducation négativement affectée.
- ✓ Un jeune (15-24 ans) sur cinq déclare se sentir souvent déprimé ou désintéressé, dont un sur quatre en France
- ✓ Plus d'un adolescent (10-19 ans) sur sept vivrait avec un trouble mental diagnostiqué
- ✓ Près de 46 000 adolescents se suicident chaque année dans le monde. En France, 27,2% des jeunes reconnaissent qu'il leur est déjà arrivé de penser au suicide, et 10,3% qu'ils ont déjà tenté de se suicider.
- ✓ En France, les situations de mal-être des enfants sont insuffisamment prises en charge, faute de financements

La crise a également creusé les inégalités existantes entre jeunes, et si elle constitue une épreuve pour tous, les plus éloignés des études et de la formation professionnelle sont aussi les plus touchés, et risquent de l'être davantage sur le long terme que les jeunes en études²¹.

Sur ces derniers plane par ailleurs la menace d'un abandon d'études, sous la pression d'une contrainte économique et matérielle devenue insupportable

41% des jeunes ont subi une perte de ressources en raison de la crise sanitaire

Sur divers plans, la crise aussi contraint de très nombreux jeunes à différer la concrétisation de leurs projets, obérant toute projection dans le futur, voire les obligeant à un retour en arrière : un jeune sur trois a quitté son logement pendant le confinement, pour retourner vers le domicile parental dans 62% des cas.²²

84% de ceux qui avaient prévu de se marier, passer ou s'installer en couple n'ont pu le faire, de même que 76% de ceux qui comptaient chercher un emploi, un contrat d'alternance ou un stage²³.

Pour beaucoup de jeunes, en sus d'une aggravation de leur précarité matérielle, la crise sanitaire et les confinements successifs ont donc agi comme un important ralentisseur dans leur progression vers l'autonomie sociale et l'insertion professionnelle, alors même que beaucoup d'entre eux se retrouvaient par ailleurs isolés, privés de relations sociales et affectives et confrontés à la fermeture de leurs lieux habituels de sociabilité.



¹⁹ Rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) : La pauvreté démultipliée - Dimensions, processus et réponses - printemps 2020-printemps 2021, Rapport au Premier Ministre, mai 2021

²⁰ UNICEF « La situation des enfants dans le monde. Dans ma tête : promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants » Octobre 2021

²¹ Rapport du Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE) : La pauvreté démultipliée - Dimensions, processus et réponses - printemps 2020-printemps 2021, Rapport au Premier Ministre, mai 2021

²² idem

²³ idem

Un profond mal-être psychologique s'en est suivi pour beaucoup, occasionnant des manifestations diverses allant du stress ou de l'anxiété à une multiplication des tentatives de suicide.

Pour autant, cette situation a aussi agi comme un révélateur des capacités de solidarité des jeunes, que ce soit envers leurs pairs ou au profit d'autres catégories de populations.

► ... Suscitant des élans de solidarité

De nombreuses initiatives ont en effet vu le jour pour venir en aide aux étudiants privés de leurs revenus habituels, certains d'entre eux ayant même dû recourir à l'aide alimentaire.

Ainsi, les associations étudiantes présentes en Auvergne-Rhône-Alpes se sont largement mobilisées sur divers fronts au cœur des campus de la région : distributions de paniers repas, animation d'épiceries sociales et solidaires (5 AGORAE en région) actions de tutorat pour pallier les difficultés de l'enseignement à distance, distributions numériques (matériel, clés 4G), actions de sensibilisation sur la santé mentale ²⁴...



D'autres initiatives souvent spontanées et informelles ont ciblé différentes catégories de population fragilisées par la crise : distribution de produits alimentaires et de soins aux sans abri, livraison de courses et de médicaments pour les personnes isolées ou âgées, soutien scolaire, collectes de fonds et échanges d'informations utiles et bons plans sur les réseaux sociaux... C'est d'autant plus vrai dans les territoires ruraux, où la solidarité, intergénérationnelle notamment, s'est largement manifestée en réponse aux besoins apparus lors de la pandémie²⁵.

Face à la crise sanitaire grévant leurs ressources, leur vie sociale et leurs perspectives tant professionnelles que personnelles, les jeunes se sont largement mobilisés et ont élaboré des réponses, tant pour eux-mêmes que pour d'autres franges de la population.

Ce faisant, ils ont exercé, de manière souvent empirique et non encadrée, une citoyenneté active et résolument solidaire.



²⁴ Audition de Nassim MEKEDDEM, Vice-Président de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE), ainsi que de Laura LEHMANN (Fédération GAELIS), Coline PISANESCHI (Affaires sociales GAELIS), et Tanguy GUIBERT (Relations internationales FAGE), le 26 mai 2021

²⁵ Banque des territoires « La participation, la citoyenneté et l'engagement des jeunes en milieu rural et périurbain. Le cas des conseils intercommunaux des jeunes » Juin 2021

Si l'engagement peut être défini comme tout acte volontaire animé par des convictions ou des valeurs²⁶, différentes enquêtes attestent d'un fort engagement parmi la population jeune en France, encore renforcé par la crise du COVID-19.

Ainsi en 2020, 26% des 18-30 ans déclaraient une activité bénévole régulière, associative ou autre, 14% supplémentaires le faisant au moins occasionnellement.

De même, 38% ont fait partie ou participé aux activités d'une association, soit une participation associative de 4 points supérieure à celle observée parmi l'ensemble des jeunes européens de 15 à 30 ans²⁷.

Les domaines dans lesquels les jeunes s'engagent ont peu évolué ces dernières années : le sport (37%), la culture ou les loisirs (19%), la jeunesse et l'éducation (17%), le domaine social et la solidarité (15%) arrivent en tête, ainsi que l'environnement, en forte progression (14%).

Le profil du jeune bénévole est également assez stable dans le temps : ce sera majoritairement un homme plutôt qu'une femme, diplômé de niveau baccalauréat ou supérieur, étudiant ou inséré professionnellement ; il aura d'autant plus tendance à s'engager que la situation professionnelle de ses parents est favorable, et à l'inverse sera plus réticent s'il manque de confiance dans l'avenir.

Par ailleurs, l'engagement résulte pour partie de déterminismes sociaux et culturels, parmi lesquels les pratiques de l'entourage familial ou amical pèsent d'un poids certain²⁸.



Comment et dans quoi s'engagent-ils ?

Lors de la crise du COVID-19 de nombreuses initiatives portées par les jeunes se sont fait jour, afin d'apporter des réponses à des besoins émanant des franges les plus fragiles de la population.

Ces dispositions ne sont pas propres au contexte sanitaire de ces deux dernières années : aujourd'hui comme hier, la jeunesse élabore, suscite ou participe au quotidien à une multitude de projets visant à un mieux-être collectif : accompagnement de la réflexion publique, soutien à des projets d'intérêt général, engagement pour des causes environnementales ou sociales... Dans des domaines nombreux et variés, les jeunes répondent présents.

Ce faisant, ils adoptent des modes opératoires et des logiques d'action se démarquant des pratiques des générations précédentes.

²⁶ INJEP/CREDOC Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2016, juin 2016

²⁷ INJEP/CREDOC Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, décembre 2020

²⁸ France Stratégie « Reconnaître, valoriser, encourager l'engagement des jeunes » 2015

Toutefois, l'élan de solidarité né de la crise sanitaire a concerné tous les jeunes, quel que soit leur niveau de ressources.

Si la mobilisation juvénile citoyenne emprunte volontiers des formes d'intervention en rupture avec celles de leurs aînés, sur le terrain l'engagement des jeunes revêt des formes très diverses, individuelles ou collectives, pérennes ou ponctuelles, spontanées ou plus encadrées.

« S'engager peut avoir des contraintes, des désavantages, mais il y a également de nombreux éléments super cool ! On rencontre de nouvelles personnes que l'on n'aurait pas spécialement pu rencontrer, on apprend de nouvelles choses, on acquiert de nouvelles compétences, on vit des expériences incroyables, on aide les autres et dans le cas d'une junior association on crée un véritable esprit d'équipe et d'entraide avec les autres membres »²⁹

En 2016, un cinquième des 18-30 ans était engagé dans une association de type altruiste et 8 jeunes sur 10 étaient déjà bénévoles, ou prêts à le devenir³⁰.

Un foisonnement d'interventions, plus ou moins encadrées

► Les invitations à s'engager aux côtés des institutions publiques

Depuis maintenant de nombreuses années, les jeunes sont conviés, au sein de différentes institutions, à prendre part à la réflexion, voire à la prise de décision publique, selon des modalités variables.



Parallèlement, plusieurs dispositifs publics se sont progressivement mis en place pour accueillir les jeunes souhaitant s'engager au service de l'intérêt général : Service civique, Service national universel, Réserve civique leur offrent également des opportunités pour concrétiser leur désir d'engagement.

Les jeunes associés au fonctionnement institutionnel

Associer les jeunes au processus décisionnel est une préoccupation ancienne ; en 1992 déjà, l'Union européenne en faisait une priorité dans « La Charte européenne de la participation des jeunes à la vie municipale et régionale », révisée et adoptée en mai 2003 par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. Ce document recense méthodes et instruments susceptibles de favoriser la participation des jeunes³¹.

De même, en France, la loi Egalité et citoyenneté du 27 janvier 2017 incite les collectivités locales à mettre en place des conseils de jeunes afin d'instaurer des processus démocratiques plus participatifs et d'encourager l'exercice citoyen chez les jeunes eux-mêmes : « **Une collectivité territoriale ou un établissement public de coopération intercommunale peut créer un conseil de jeunes pour émettre un avis sur les décisions relevant notamment de la politique de jeunesse. Cette instance peut formuler des propositions d'actions. Elle est composée de jeunes de moins de trente ans** »³²

Sur le terrain, de nombreuses collectivités locales se sont lancées, et depuis plusieurs années, dans la mise en place de dispositifs de participation des jeunes tels que conseils municipaux, budgets participatifs, forums, agoras, assises...



²⁹ Audition de Thibaut LANORD, Président de la junior association « Les jeunes Cournon'nés », 27 octobre 2021

³⁰ Baromètre DJEPVA 2016 CREDOC/INJEP

³¹ Conseil de l'Europe « Parole aux jeunes ! » Manuel sur la Charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, décembre 2015

³² Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, article 55

Ceux-ci se caractérisent par leur hétérogénéité, allant de la simple diffusion d'informations ou consultation ponctuelle à une association plus ou moins étroite des jeunes à la prise de décision publique. Sur le terrain, consultation, concertation et co-construction se côtoient, s'additionnent et se combinent dans des formes très diverses, parmi lesquelles il n'est pas toujours aisé de distinguer ce qui relève de l'éducation à la citoyenneté de démarches tendant à réellement impliquer les jeunes dans le processus décisionnel³³. Pour accompagner les initiatives en la matière, les collectivités locales peuvent solliciter le concours de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ).



Née d'une volonté d'élus locaux et militants de mouvements d'éducation populaire, l'ANACEJ a développé, depuis 1991, un important réseau de 400 collectivités locales de différents niveaux (communes, intercommunalités, départements, régions); ses missions incluent l'accompagnement de démarches de participation, l'organisation de formations, rencontres, et événements, ainsi que la mise à disposition de publications et documentations³⁴.

Particulièrement attentive aux droits de l'enfant, l'ANACEJ veille au respect du droit à la participation et à l'expression, et coordonne le collectif Agir ensemble pour les droits de l'enfant (AEDE).

Par ailleurs, à l'instar de ce que met en œuvre l'Union européenne pour sa propre politique de jeunesse depuis 2009, un processus spécifique, visant à conduire des démarches efficaces de participation des jeunes à l'élaboration des politiques publiques, est désormais à la disposition des acteurs publics : le dialogue structuré, inscrit dans la loi du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté³⁵, s'attache à accompagner le processus de décision dans les collectivités publiques en proposant une méthodologie transparente, ouverte et inclusive.



Depuis la promulgation de la loi Egalité et Citoyenneté, plusieurs Régions (Ile de France, Nouvelle Aquitaine, Hauts de France, Bretagne, Bourgogne-Franche-Comté) ont mis en œuvre un dialogue structuré avec les jeunes, avec l'objectif de traduire les préoccupations dont ils sont porteurs dans les orientations régionales. Les expériences conduites en la matière ont permis de dégager « 36 propositions pour aider à l'engagement des jeunes », rassemblées par le CNAJEP³⁶

Article 54 de la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté : « Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les collectivités territoriales à statut particulier font l'objet d'un processus annuel de dialogue structuré entre les jeunes, les représentants de la société civile et les pouvoirs publics. Ce débat porte notamment sur l'établissement d'orientations stratégiques et sur l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux de collectivités territoriales et l'Etat »

Même si de nombreuses incertitudes demeurent quant aux fondements, modalités et attendus de ces expériences de participation, leur développement concourt néanmoins graduellement au renforcement de la place accordée aux jeunes dans les processus de décision publique, par une meilleure circulation de l'information et la mise en place d'espaces nouveaux de dialogue.

L'accompagnement de tels processus requiert cependant l'appui de professionnels (structures d'éducation populaire, travailleurs sociaux...) aptes à conduire le débat public entre participants issus de cultures de travail très diversifiées.

³³ LARDEUX Laurent Rapport d'étude INJEPR « Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux », 2015

³⁴ Audition de Marie-Pierre PERNETTE, Déléguée générale de l'ANACEJ, 26 mai 2021

³⁵ Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, article 54

³⁶ Audition d'Audrey BEAUDEAU, Déléguée générale du CNAJEP, 24 novembre 2021

Quelques exemples de participation et d'engagement de jeunes auprès d'acteurs institutionnels sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes :

➔ Le conseil communautaire de la Communauté de communes de La Veyle (01) réunit chaque trimestre des collégiens élus par leurs pairs ; Missions : organiser des ateliers intergénérationnels avec un EHPAD³⁷.

Fort d'une expérience d'une vingtaine d'années dans le domaine des conseils de jeunes, le territoire de La Veyle relève que 30 à 40% des jeunes y ayant participé se sont par la suite engagés dans des associations et qu'en 2021 5 conseillers jeunes siègent au sein de différents conseils municipaux.

➔ Le conseil intercommunal des jeunes de Saint-Flour Communauté : projet de « boîte à livres » en lien avec un CAT et les médiathèques du territoire.

➔ Le budget citoyen du Conseil départemental de Savoie prévoit le choix des projets qui seront soutenus par la collectivité au moyen d'un vote des citoyens ; une catégorie est réservée aux 10-25 ans pour sélectionner les projets jeunes à retenir

➔ Le conseil municipal d'enfants de Bron, au sein duquel les conseillers enfants, élus par leurs pairs, se réunissent deux fois par mois, participent à des cérémonies du Conseil municipal, créent des jeux pédagogiques, collaborent aux travaux de différentes commissions³⁸. Chaque enfant a un élu référent membre du Conseil municipal.



➔ Le conseil d'arrondissement des enfants de la Mairie du 1^{er} arrondissement de Lyon, qui regroupe des élèves de CM1 et CM2 élus pour deux ans vise depuis 2014 à prendre en compte la parole des plus jeunes, ainsi que leurs propositions. Il a ainsi été consulté par la Mairie centrale dans le cadre de la réflexion autour du projet éducatif territorial lyonnais. En projet : dupliquer ce conseil dans les autres arrondissements de Lyon pour ensuite créer un conseil municipal des enfants

➔... Et le CESER des jeunes, qui permet depuis 2019 de fructueux échanges entre lycéens et l'assemblée consultative, sur des thèmes aussi divers que l'alimentation dans les cantines scolaires ou le Pass Région, et reposant sur une large consultation au sein des établissements d'enseignement

Service civique, Service national universel, Réserve civique

• Le service civique

Créé par la loi n°2010-241 du 10 mars 2010, le Service Civique offre l'opportunité à tous les jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) de s'engager au service d'une mission d'intérêt général.

Indemnisé 580 € par mois, il permet de s'engager pour des missions de 6 à 12 mois, sans condition de diplôme ou formation, dans une mission d'intérêt général au sein d'une association, d'un établissement public, d'une collectivité... En France ou à l'étranger et dans neuf domaines d'action : solidarité, environnement, sport, culture, éducation, santé, intervention d'urgence, mémoire et citoyenneté, aide humanitaire.

Le Service Civique relève du Haut-commissaire à l'engagement civique. Il est placé auprès du Premier ministre et l'Agence du Service Civique est chargée de sa mise en œuvre.

³⁷ Banque des territoires « La participation, la citoyenneté et l'engagement des jeunes en milieu rural et périurbain. Le cas des conseils intercommunaux des jeunes » juin 2021

³⁸ Audition de Zahina DOYELLE MARCY, 22 septembre 2021

Plus de 430 000 volontaires se sont engagés depuis la création du dispositif, dont près de 132 000 en 2020. Le plan gouvernemental pour la jeunesse « 1 jeune, 1 solution » prévoit une augmentation de 100 000 jeunes par an dans les années futures.

82% des organismes agréés sont des associations, pour autant il y a aussi des collectivités locales, des mutuelles, fondations... Les missions les plus sollicitées concernent l'éducation pour tous (36%), la solidarité (26%), le sport, la culture et les loisirs (25%).

L'âge moyen d'accès au service civique est de 21 ans, et une écrasante majorité détient un niveau de formation bac ou davantage (78%). Certaines structures d'accueil tentent cependant de diversifier le profil des jeunes volontaires en collaboration avec les acteurs du territoire (centres sociaux, missions locales...) ³⁹. Autre point notable : seuls 1,4% sont en situation de handicap, en partie faute d'un accompagnement adéquat.

Cette expérience séduit les jeunes : en 2020, 91 % des volontaires se déclaraient satisfaits de leur mission de Service Civique, et plus d'un jeune sur deux était intéressé pour réaliser une mission, particulièrement dans les domaines du sport (19 %), de l'environnement (17 %) de la culture et des loisirs (13%) ⁴⁰. De leur côté, de nombreux organismes d'accueil soulignent l'impact très positif du service civique sur les jeunes eux-mêmes, les structures les accueillant, et l'ensemble de la société ⁴¹

- Le service national Universel (SNU)

Créé en 2019 par le Premier ministre, il s'adresse aux 15-17 ans désireux de participer à la construction d'une société de l'engagement, bâtie autour de la cohésion nationale, en offrant une expérience de mixité sociale. Il a vocation à accueillir à terme l'ensemble des jeunes de 16 ans en remplacement de la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

La première phase du SNU consiste en un séjour de cohésion de deux semaines, suivi d'une mission d'intérêt général individuelle de deux semaines également, que les jeunes volontaires ont un an pour réaliser, au sein d'associations ou de corps en uniforme.

Les deux « promotions » qui se sont déjà succédées en 2020 et 2021 font apparaître pour le moment un bilan en demi-teinte (peu d'inscriptions, mixité sociale relative, méthodes pédagogiques discutées...) ⁴²

- la Réserve civique

Instituée par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017, la Réserve civique permet l'engagement bénévole et occasionnel de citoyens et étrangers résidents régulièrement sur le territoire français, âgés de plus de 16 ans et souhaitant « servir les valeurs de la République en participant, à titre bénévole et occasionnel, à la réalisation de projets d'intérêt général » ⁴³ proposés par des organismes publics ou associatifs.

Ces projets peuvent concerner 10 domaines d'action : la solidarité et le vivre ensemble, l'éducation et l'insertion professionnelle, la culture, la santé, l'environnement, le sport, la mémoire et la citoyenneté, la coopération internationale, les interventions d'urgence en situation de crise ou d'événement exceptionnel, la sécurité.



Sur le terrain, les missions peuvent prendre des formes aussi diverses que former aux premiers secours, surveiller les massifs forestiers, conduire des actions de sensibilisation aux risques en milieu scolaire...

Parfois présentée comme « Le Bon Coin du bénévolat », la plateforme « JeVeuxAider » a recueilli depuis sa création 330 000 candidatures, dont 50% parmi les moins de 30 ans ⁴⁴.

Ainsi, pour les jeunes souhaitant s'engager aux côtés ou dans le prolongement de l'action publique institutionnelle et au service de l'intérêt général, plusieurs modalités de participation sont accessibles.

Organisés à l'initiative des collectivités publiques, que ce soit au niveau de l'Etat ou à une échelle plus locale, des dispositifs variés d'accueil de la participation des jeunes existent sur le territoire, allant de quelques heures à quelques semaines ou mois.

³⁹ Audition d'Armelle VINCENT, coordinatrice Service civique à la Ligue de l'enseignement, 26 janvier 2022

⁴⁰ Baromètre IFOP « Connaissance, représentations et potentiel d'attractivité du Service Civique » pour l'Agence du Service Civique, 2021

⁴¹ L'Opinion « Le service civique pour tous : un enjeu d'avenir pour nos jeunes, comme pour notre société -La tribune de 36 associations nationales » 18 février 2022

⁴² Le café pédagogique « Le SNU désenchanté ? » 22 juin 2021

⁴³ Loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, article 1er

⁴⁴ ORSU TALKS 2021 : l'engagement étudiant - Think tank Le Lab, 25 août 2021

► Les jeunes accueillis et soutenus dans leurs projets

Au-delà des institutions publiques susvisées, les jeunes peuvent également trouver accueil, accompagnement et appui auprès de divers autres organismes pour mettre en œuvre leurs engagements citoyens.



Il s'agira dans ce cas d'actions engagées à leur initiative, plusieurs opérateurs, relevant le plus souvent du secteur associatif, étant en mesure de les assister : il n'est en effet pas rare que des jeunes se mobilisent pour des projets divers, et les développent au sein d'une structure accompagnante apportant son concours, celui-ci pouvant aller de l'aide à la conception au soutien à la réalisation des projets.

Une telle mission constitue une part importante de l'activité des associations de jeunesse et d'éducation populaire, qui, pour certaines d'entre elles depuis plus de cent ans, maillent finement le territoire français (voir partie III).

Ainsi, le Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) de l'Ain, géré et animé par les jeunes eux-mêmes, s'attache à favoriser l'émancipation des jeunes dans les territoires ruraux. Ceux-ci sont soutenus par l'association dans leurs différentes démarches telles que la prise de responsabilité et la conduite de projets. La structure même du Conseil d'administration (près des ¾ de ses membres ont entre 18 et 24 ans) constitue également une invitation, pour les jeunes, à s'engager.



L'association souligne le besoin, pour les jeunes issus d'un territoire, de disposer d'espaces de rencontre pour se retrouver, mais aussi d'être écoutés et de se sentir légitimes⁴⁵.

Autre invitation faite aux jeunes de mettre en pratique leur engagement citoyen : les « Jeunes chambres économiques » (JCE), associations reconnues d'utilité publique, réunissant de jeunes bénévoles ayant entre 18 et 40 ans et souhaitant s'impliquer civiquement dans la vie locale.

Les JCE les forment à la gestion de projets territoriaux d'intérêt général, inscrits dans le cadre des 17 objectifs de développement durable fixés par l'ONU à l'horizon 2030.

Ont ainsi été déployés le CV Citoyen et la Charte du recruteur citoyen et responsable : ces outils visant à faire reconnaître par les recruteurs les compétences acquises dans le cadre des engagements bénévoles ont été présentés et valorisés par la Jeune chambre économique auprès de différents publics concernés.

Formation et transmission sont fortement valorisés au sein des JCE, ainsi que la rotation pour le renouvellement des mandats de présidence.

En Auvergne-Rhône-Alpes, 16 d'entre elles, « incubateurs de leaders citoyens »⁴⁶, irriguent le territoire régional. Agréées « éducation populaire », elles ne sont cependant pas membres du Comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire (CNAJEP).

⁴⁵ Audition de Sarah MOREL, animatrice, et de Marilou MOUCHET, membre du Conseil d'administration du MRJC de l'Ain, 22 septembre 2021

⁴⁶ Audition de Cécile CHAMBA, Membre de la Jeune chambre économique de Villefranche et du Beaujolais, et de Maude LEROY, Coordinatrice de projets, 23 juin 2021

Sur la plupart des territoires, les jeunes désireux de s'impliquer dans des projets d'intérêt général qu'ils ont conçu eux-mêmes sont ainsi susceptibles de s'appuyer sur différents réseaux de partenaires associatifs relevant de manière plus ou moins étroite du secteur de l'éducation populaire. Celles-ci constituent une ressource à la disposition des porteurs de projets pour en organiser la mise en œuvre : écoute, conseil, aide à la recherche de moyens, de financements, de partenaires, soutien à la réalisation...

Des initiatives exclusivement aux mains des jeunes

On l'a vu, certains jeunes s'intègrent dans l'un ou l'autre des dispositifs d'engagement mis en place par les pouvoirs publics, pendant que d'autres conduisent leurs projets avec un accompagnement associatif.

Il en est d'autres encore qui souhaitent conduire totalement par eux-mêmes des actions qu'ils ont entièrement définies et reflétant leurs valeurs.

Parfois, leur autonomie, réelle, s'exercera dans un cadre légal spécifique, comme dans le modèle de la « Junior association » ; dans d'autres cas, l'action des jeunes se déploiera hors de tout repère extérieur, au sein de mouvements alternatifs entièrement autogérés.

Ainsi, le dispositif de la Junior Association, créé en 1998, permet à des collectifs réunissant de jeunes mineurs d'être reconnus au même titre qu'une association loi de 1901. Le label éponyme délivré par le Réseau national des juniors associations leur procure un cadre sécurisé pour leurs activités (assurances,



services bancaires...), avec l'accompagnement d'un relais départemental. Des membres majeurs peuvent aussi y siéger s'ils sont minoritaires, et n'en sont pas les représentants. Le projet doit être porté directement par les jeunes et le fonctionnement de l'association doit être démocratique.

Le réseau national des juniors associations a accompagné depuis sa création 7000 projets impliquant 80 000 jeunes. Leur moyenne d'âge était de 16 ans en 2020.

Sur le territoire régional, la junior association « Les jeunes Cournon'nés » a été créée en 2020 avec 13 adhérents désireux de porter les intérêts et besoins des jeunes dans la vie de leur commune sur différents plans : participation citoyenne, culture, sports, festivités, animation de la vie locale, développement durable, solidarité, lutte contre les discriminations...

Différentes actions ont été menées par la junior association au cours de l'année écoulée : séances de bien-être pour les jeunes, fête de la musique, fête du sport, organisation d'une marche propre avec le collectif « Clermont Zéro Plastique », participation à des réunions publiques (projet de ZAC, restructuration du réseau de transports en commun...) ⁴⁷.

A divers titres, le modèle de la junior association semble donc permettre à des jeunes souhaitant s'impliquer dans la vie de leur territoire de s'engager avec toutefois un cadre sécurisé.

Tout autre est le positionnement de mouvements alternatifs citoyens qui rassemblent de nombreux jeunes dans un cadre conçu et animé de manière totalement autonome.

Le point de départ de nombre de ces mouvements est constitué par la défense de l'environnement (telles les « marches climat »

conduites par les jeunes dans de nombreux pays ces dernières années), à laquelle peuvent s'ajouter d'autres préoccupations. Leurs actions, parfois spectaculaires et pouvant inclure désobéissance civile et actions non violentes, visent à accélérer dans la société certaines prises de conscience, dont celle relative aux dangers liés au dérèglement climatique, et à proposer des alternatives aux modèles économiques et sociaux existants.

Véritables laboratoires de modes de vivre, produire, consommer et échanger plus respectueux des ressources naturelles et de l'humain, ils s'inscrivent au besoin dans des démarches de résistance pouvant prendre diverses formes : pétitions, manifestations, occupations d'espaces publics, actions de plaidoyer, organisation de festivals et de campagnes diverses (décrochage des portraits d'E. MACRON)

Une bénévole du mouvement ALTERNATIBA, mouvement national citoyen luttant pour la justice climatique et sociale, en décrit ainsi le fonctionnement : décisions prises collectivement, prise rapide de responsabilités pour ceux qui le souhaitent, nombreuses formations proposées pour acquérir compétences et connaissances utiles pour participer aux actions organisées...



Ce type d'organisation reflète à de nombreux égards les attitudes des jeunes : actions concrètes, gouvernance horizontale, traduction des valeurs défendues dans les choix de vie quotidiens...

On notera toutefois que la filiation de telles démarches avec l'éducation populaire est souvent méconnue chez les jeunes engagés eux-mêmes, signe d'une ignorance ou d'une prise de distance vis-à-vis d'un modèle parfois perçu comme vieillissant.

⁴⁷ Audition de Thibaut LANORD, Président de la junior association « Les jeunes Cournon'nés »

Néanmoins, la valeur formatrice de ce type d'engagement, comme de ceux précédemment observés, enrichit indéniablement le parcours des jeunes et concourt utilement à leur insertion professionnelle et sociale.

Les nouveaux ressorts de l'engagement des jeunes

En 2022, quel rapport les jeunes entretiennent-ils avec l'engagement ?

Celui-ci s'exprime bien autrement que dans les générations qui les ont précédés. On observe notamment un net recul des engagements au long cours et de l'usage du droit de vote, au profit de modalités d'intervention plus ciblées et ponctuelles, faisant la part belle aux nouveaux modes de rassemblement que constituent les réseaux sociaux.

► Une défiance vis-à-vis des institutions et du politique

Les jeunes entretiennent avec les institutions démocratiques traditionnelles un rapport qui peut sembler à certains égards contrastés, sinon contradictoire.

Notamment, en rupture avec les générations précédentes, ils ont tendance à boudier les consultations électorales, comme en témoigne l'abstention record des 18-24 ans au premier tour des élections départementales et régionales de juin 2021 (87%).

Celle-ci s'inscrit dans le prolongement des différents scrutins précédents, seule l'élection présidentielle demeurant mobilisatrice pour les jeunes électeurs.

De fait, les institutions publiques traditionnelles souffrent d'un déficit démocratique aux yeux de nombreux jeunes : plus formés et diplômés que leurs prédécesseurs, ils sont aussi plus méfiants et critiques envers le monde politique. Les politiques d'austérité, qui se sont succédées depuis 2008 et ont largement touché la jeunesse, ainsi que les alternances politiques auxquelles ils ont assisté leur ont donné un sentiment d'immobilité.

Leur propre insertion professionnelle, beaucoup plus lente que pour les générations précédentes, les amène aussi à considérer que les institutions démocratiques sont inadaptées pour réduire les inégalités et prévenir les risques de dégradation des conditions de vie. Cette distance s'étend également aux corps intermédiaires constitués que sont les syndicats ou les partis politiques.

Les jeunes ont par ailleurs le sentiment de n'être ni entendus, ni représentés par les pouvoirs publics, ni d'ailleurs représentés en leur sein (les moins de 30 ans ne représentent que 6,75% de l'Assemblée Nationale) : dans le cadre d'une consultation menée à l'automne 2021 par ANIMAFAC (réseau d'associations étudiantes) auprès de 1500 jeunes de 18 à 24 ans, 4/5 d'entre eux estimaient que leur voix n'est pas entendue dans le débat actuel, particulièrement ceux issus de communes rurales ou en situation de précarité. 59% ne font pas confiance aux pouvoirs publics pour gérer la crise⁴⁸

En mars 2020, Hugo BILLEY, 19 ans, devenait le plus jeune maire de France à VINZIEUX (Ardèche). Une situation atypique : l'âge moyen national des maires issus des élections municipales de 2020 atteignait 58,9 ans, et plus de la moitié avaient plus de 60 ans

De plus, institutions, et partis s'adressent peu aux jeunes, ou quand ils le font, leurs discours parfois empreints de « parler jeune » peuvent donner à ces derniers un pénible sentiment d'insincérité et de récupération de leurs propres formes d'expression à des fins politiques, au final plutôt contre-productif.

Cependant, quand on les interroge, les réponses des 18-29 ans témoignent également de la persistance d'un attachement fort aux valeurs républicaines :

- Près du tiers déclarent considérer le vote comme « le plus efficace pour que les choses bougent » parmi les différentes formes de participation à la vie publique⁴⁹.
- De même, ils se déclarent très attachés aux valeurs démocratiques⁵⁰ (ce qui n'exclut pas, pour près du quart d'entre eux, le souhait d'un régime qui serait constitué d'experts, militaire, ou autoritaire).
- Enfin, ils sont aussi plus demandeurs d'une intervention de l'Etat que les 60 ans et plus⁵¹, et déclarent parallèlement un niveau d'altruisme plus élevé en 2018 que chez leurs prédécesseurs⁵². Celui-ci se matérialise notamment, dans un engagement associatif dense, qui constitue lui aussi un

⁴⁸ ANIMAFAC « La rentrée d'après », Octobre 2021

⁴⁹ Baromètre de la direction de la jeunesse de l'éducation populaire et de la vie associative INJEP/CREDOC, 2018

⁵⁰ LARDEUX Laurent « La démocratie à l'épreuve de la jeunesse. Une (ré)génération politique ? » Mars 2021

⁵¹ LARDEUX Laurent « Générations désenchantées ? Jeunes et démocratie » INJEP La Documentation française, 2021

⁵² Enquête européenne Valeurs (European Values Study [EVS]), 2018

bon indicateur de vitalité démocratique.

94% des 18-29 ans ont une opinion positive sur le régime démocratique (ils étaient 82% en 1999)

A plusieurs titres donc, le rapport des jeunes à la démocratie comporte d'importants indicateurs positifs. Dès lors, plutôt que d'un déclin ou d'un désintérêt, ne faudrait-il pas plutôt parler d'une « mutation de la citoyenneté »⁵³ des jeunes ?

L'intérêt des jeunes pour la politique se matérialise en fait désormais dans des formes d'engagement renouvelées. Celles-ci s'inscrivent largement hors des canaux traditionnels de la participation, et appellent donc de profondes évolutions quant aux modalités d'association des citoyens à la décision publique.

Pour autant, les signaux émanant d'une démocratie « essoufflée, malade »⁵⁴, tels que l'abstention croissante, signalent la nécessité de s'interroger aussi sur les moyens de reconnecter la jeunesse avec les formes plus traditionnelles de participation, aux côtés de celles qu'elle plébiscite.

La proposition du Forum français de la jeunesse d'expérimenter une ouverture du droit de vote à 16 ans pour les élections européennes de 2024 en est une illustration, de même que l'instauration de quotas de sièges réservés aux moins de 30 ans à l'Assemblée nationale⁵⁵

► Une exigence de pragmatisme et d'efficacité

A quoi ressemble l'engagement effectif des jeunes aujourd'hui ?

On l'a vu, ils sont favorables à la démocratie, tout en soulignant l'adaptation des institutions représentatives traditionnelles. A l'inverse de leurs aînés, leur participation protestataire augmente pendant que leur participation électorale baisse, et ils privilégient des modes opératoires plus directs et pragmatiques que les réponses institutionnelles : bénévolat,

marches pour le climat, pétitions en ligne, manifestations, occupations d'espaces... En 2020, ils étaient 59% parmi les 18-30 ans à considérer qu'il est justifié d'occuper ou de bloquer des lieux pour faire triompher une cause leur tenant à cœur⁵⁶. Par ailleurs, 47% d'entre eux ont signé une pétition ou défendu une cause sur Internet, un blog ou un réseau social en 2020 (ils n'étaient que 36% à le faire en 2016), et 19% ont participé à une manifestation, une grève ou occupé des lieux⁵⁷.

Leurs engagements se matérialisent autour de causes précises, en phase avec leurs valeurs (marches pour le climat, Nuit debout, manifestations « black lives matter »...), dans des démarches spontanées ne s'inscrivant pas nécessairement dans la durée.



⁵³ LARDEUX Laurent « S'engager pour la démocratie. Parcours de jeunes dans des collectifs d'expérimentation démocratique » Mai 2019

⁵⁴ Le Monde, 11 septembre 2021 « Loin des urnes, le ras-le-bol très politique de la jeunesse »

⁵⁵ Forum français pour la jeunesse « D'une génération sacrifiée à la jeunesse émancipée, 20 propositions à l'attention des candidats de l'élection présidentielle », 13 décembre 2021

⁵⁶ CREDOC/INJEP Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020

⁵⁷ CREDOC/INJEP Baromètres DJEPVA sur la jeunesse 2020, 2019, 2018

L'environnement, l'antiracisme, l'égalité hommes-femmes en sont des thèmes récurrents, et l'émotionnel en est un ressort important, de même qu'un besoin d'agir de façon immédiate et concrète⁵⁸, avec une exigence de résultats rapidement constatables⁵⁹.



De fait, à travers leurs actes les jeunes expriment une demande : celle d'une action citoyenne aux formes plus directes, horizontales et inclusives, certains n'hésitant pas à adopter des modes opératoires alternatifs ou protestataires.

Par ailleurs, la tendance générale à l'individualisation, observable dans la société dans son ensemble, conduit les jeunes à un rapport renouvelé à celle-ci, où l'identité politique se forge au fil de parcours plus « subjectifs, fragmentés, pluriels »⁶⁰ que par le passé.

En résulte une citoyenneté plus autonome et plus personnelle que chez leurs aînés, marquée par « un rapport à la démocratie plus mouvant, mais aussi plus inconstant »⁶¹. Ainsi, l'engagement politique des jeunes générations s'incarne désormais davantage de manière personnalisée, par les actions quotidiennes, le style de vie (« lifestyle politics »), qu'à travers un exercice citoyen institutionnellement encadré⁶².

Ces mobilisations s'appuient largement sur les outils numériques, parmi lesquels les réseaux sociaux occupent une place importante.

► Le rôle fédérateur des réseaux sociaux

Les réseaux sociaux jouent un rôle éminent dans les mobilisations juvéniles. Ils permettent en effet de diffuser sans délai des informations à un grand nombre de personnes, où qu'elles se trouvent, de créer des liens, d'échanger en temps réel. Lieux et horaires des rassemblements peuvent ainsi être partagés avec plus grand nombre, ainsi que l'accès à des consultations ou forums en ligne, pétitions, plateformes de financement participatif...

Les réseaux sociaux matérialisent le collectif, conçu dans une dimension horizontale : ce ne sont pas de simples moyens de communication au service d'une information descendante, mais des outils prévoyant l'expression et la participation de chacun. A ce titre, certains les perçoivent comme un moyen d'action politique concret⁶³ dont les décideurs politiques se doivent de prendre la pleine mesure, comme cela a déjà été pratiqué dans certains pays.

Entre 2011 et 2012, l'Islande a élaboré sa Loi fondamentale ou constitutionnelle en s'appuyant largement sur les réseaux sociaux : diffusion des réunions du Comité constitutionnel en direct sur YouTube, citoyens invités à réagir et/ou à déposer des amendements au projet de loi via Facebook et Twitter...

De même, reconnaître et légitimer les espaces de participation non institutionnels utilisés par les jeunes comme source de propositions figure parmi les « 36 propositions pour faire évoluer la participation politique des jeunes », recueillies auprès des jeunes entre juillet 2020 et décembre 2021, par la plateforme Provox et 25 organisations d'éducation populaire.⁶⁴

Dans le paysage récent des réseaux sociaux, une relative spécialisation de rôles s'est déjà opérée, chacun d'entre eux pouvant être mis au service d'actions ciblées utiles à divers moments clés d'une démarche d'engagement :

- Facebook sera utile pour créer un événement
- Twitter permettra de créer de la viralité, et d'interpeler les journalistes, alliés et décideurs
- sur Instagram seront partagés « stories », témoignages, contenus pédagogiques et esthétiques, permettant de mobiliser des alliés influents⁶⁵.

⁵⁸ Libération, 27 août 2021, BLONDIAUX Loïc « Les jeunes sont plus tentés par les expériences participatives pratiques qu'institutionnelles »

⁵⁹ Audition de Thierry PECH, Directeur général du groupe de réflexion TERRA NOVA, 28 avril 2021

⁶⁰ ROUDET Bernard « Les jeunes européens et les valeurs démocratiques » CAIRN.INFO Agora débats jeunesse 2009

⁶¹ LARDEUX Laurent « Générations désenchantées ? Jeunes et démocratie » INJEP La Documentation française, 2021

⁶² CHEVALIER TOM, LONCLE Patricia « Une jeunesse sacrifiée ? » PUF août 2021

⁶³ GLUCKSMANN Raphaël « Lettre à la génération qui va tout changer » ALLARY, 2021, 208 pages

⁶⁴ « Conseil national de Jeunesse (CNAJEP, PROVOX) 36 propositions pour faire évoluer la participation politique des jeunes », décembre 2021

⁶⁵ Audition de Aminata DEMBELE, Directrice adjointe des campagnes de Change.org, et de Johan REBOUL, fondateur de la plateforme « Le jeune engagé », 24 novembre 2021

Deux exemples d'utilisation des réseaux sociaux à des fins de mobilisation citoyenne ont pu être abordés en commission :

- Les pétitions en ligne de Change.org

L'audience et la médiatisation sont d'importantes clefs du succès des campagnes entreprises. Il convient toutefois de relever que Change.org n'est pas une plateforme spécifiquement « jeunes » : 13% seulement de ses membres ont moins de 35 ans.

A la base de nombreuses campagnes s'y déroulant : un « récit » fédérateur (une histoire forte, en lien avec l'émotionnel), en résonance avec un sujet d'actualité, une réalisation graphique de qualité, et le relais des médias, de grosses communautés sur les réseaux sociaux, voire de décideurs institutionnels s'emparant du sujet.



La démarche commence souvent par le dépôt d'une pétition en ligne sur un thème donné (Climat, #Meetoo...) ou sur une situation individuelle critique (jeune menacé d'expulsion, situation d'urgence, de précarité). Le nombre de signatures recueillies permet de cerner la viralité du sujet, la mobilisation de soutiens influents et l'étendue de la communauté réunie autour du thème de la campagne. Une marche peut être organisée, conférant une visibilité relayée et amplifiée par la presse et les médias.

CHANGE.ORG en quelques chiffres :

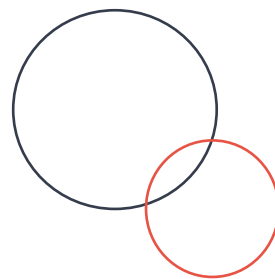
- ▶ 467 millions d'utilisateurs dans le monde
- ▶ 13 millions en France, dont 484 000 en Auvergne-Rhône-Alpes
- ▶ 2100 pétitions déposées par mois en France, recueillant 2 millions de signatures
- ▶ 2500 pétitions ont été lancées en Auvergne-Rhône-Alpes en 2021
- ▶ Principales causes des pétitions lancées en 2021 : éducation, politique, santé, droits humains
- ▶ Principales causes des pétitions signées en 2021 : droits humains, animaux, local, environnement

- Un exemple de « jeune engagé » : Johan REBOUL

Johan REBOUL, étudiant en Sciences politiques à Toulouse, a commencé à militer contre la déforestation liée à la production d'huile de palme en Indonésie dès ses 16 ans. Il a rassemblé 232 000 personnes sur cette cause, puis a mis en avant de nombreuses autres causes environnementales en créant et diffusant des vidéos informatives sur les réseaux sociaux.



Il a décidé en 2021 de donner à d'autres les moyens de se mobiliser en publiant son ouvrage « Le guide du jeune engagé ».





Handwritten notes in a notebook, including the word "Business" and some illegible scribbles.



- **Une information et une sensibilisation inégalement dispensées**

Une information parfois lointaine

Dans leur vie quotidienne, les jeunes peinent parfois à concevoir ce que peut représenter un engagement : lorsqu'on les interroge, beaucoup déclarent avoir une vision floue quant aux démarches possibles d'engagement, ne pas très bien voir ce qu'il est possible de faire dans ce domaine⁶⁶.

Par ailleurs, leurs approches concernant l'engagement citoyen sont très diverses, conséquence d'une grande hétérogénéité quant aux occasions de découverte qui se présentent à eux :

- Pour certains, l'engagement aura valeur d'évidence, l'investissement de leur milieu familial dans des causes d'intérêt général les confrontant très tôt à de possibles modèles pour agir
- D'autres découvriront de telles démarches au collège, ou au lycée (activités sportives, conseils d'établissement...), plusieurs personnes auditionnées faisant d'ailleurs état d'un engagement « un peu par hasard »⁶⁷, au gré de circonstances aléatoires.
- Enfin, certains ne rencontreront pas vraiment d'exemples en la matière, et la portée voire l'existence même d'actions au service d'objectifs socialement utiles leur échappera durablement.



Comment aider et encourager l'engagement des jeunes ?

L'engagement citoyen des jeunes au service de causes utiles à la collectivité est précieux et doit être encouragé.

Sur le terrain, le désir des jeunes de s'impliquer pour des causes leur tenant à cœur se heurte cependant à divers obstacles : manque d'information sur les démarches envisageables, reconnaissance de l'engagement encore balbutiante, besoin d'appuis méthodologiques aux projets initiés...

Plus que jamais, acteurs publics et associatifs doivent conjuguer leurs efforts pour soutenir efficacement l'élan citoyen de la jeunesse. Dans le cadre de son chef de filât, la Région apparaît comme un acteur incontournable pour optimiser cet accompagnement institutionnel.

⁶⁶ Audition de Marie-Pierre PERNETTE, Délégué générale de l'Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ), 26 mai 2021.

⁶⁷ Audition de Laura LEHMANN (GAELIS), 26 mai 2021

Il semble donc que l'information sur ces pistes d'action, loin d'être systématique, soit assez inégalement dispensée. Elle est aussi très dispersée : aucun support, organisme ou plateforme ne permet actuellement aux jeunes d'accéder à une information exhaustive en la matière.

Il y a donc un véritable enjeu de visibilité sur les parcours d'engagement s'offrant aux jeunes, pour permettre à tous de disposer des informations essentielles dans ce domaine, afin que l'accès à celles-ci ne demeure pas le fruit du hasard ou d'un déterminisme social ou familial.

Une nécessaire sensibilisation

Mais une information seule ne saurait suffire : une sensibilisation aux causes d'intérêt général et au rôle pouvant être joué par la jeunesse dans ces domaines en est le corollaire indispensable ; la découverte par les jeunes de démarches d'engagement inspirantes s'avère cruciale pour essayer une démarche tournée vers l'intérêt collectif.

Acteur de premier plan aux côtés de la jeunesse à un moment clef de sa formation et de son éveil aux enjeux de société, l'Education Nationale tente ainsi depuis quelques années de présenter aux élèves des établissements primaires et secondaires différentes notions sur ce que peut recouvrir un parcours d'engagement :

- d'une part à travers l'Enseignement moral et civique (EMC), dispensé depuis 2015 des classes primaires au baccalauréat. Celui-ci poursuit trois finalités : respect d'autrui, acquisition et partage des valeurs

de la République, construction d'une culture civique.

Le « socle commun de connaissances » confère à l'école une responsabilité particulière dans la formation de l'élève en tant que personne et futur citoyen : l'EMC permet aux jeunes, à travers les échanges et le dialogue, de comprendre les valeurs de la République et la notion du "vivre-ensemble".



Partie intégrante de la scolarité, l'EMC fait à ce titre l'objet d'une évaluation dans le cadre du Brevet et, à partir de 2022, du Baccalauréat. Cependant, selon plusieurs témoignages il semble souvent quelque peu « sacrifié » dans un temps scolaire toujours contraint. Il apparaît néanmoins comme un atout précieux pour développer une fibre civique chez les jeunes, comme en témoigne l'une des 36 propositions collectées par le CNAJEP, qui recommande de faire « *Vivre l'éducation morale et civique avec des intervenants passionnés et en construisant des outils comme des glossaires de vulgarisation du vocabulaire politique et de ses sigles* »⁶⁸

- d'autre part se déroulent dans les établissements secondaires, au cours du 1^{er} trimestre de chaque année scolaire, trois « semaines de l'engagement », qui visent à sensibiliser collégiens et

lycéens à l'engagement sous toutes ses formes dans et hors l'établissement. C'est aussi l'occasion pour les associations partenaires de l'école de se faire connaître des lycéens et de les inviter à l'engagement, dans et hors du lycée.

Pour autant, l'école n'est pas seule dans ces démarches de sensibilisation auprès des jeunes. D'autres acteurs, notamment associatifs, se positionnent également dans ce domaine : organisation dans les établissements scolaires et mouvements de jeunesse d'actions d'éducation à la citoyenneté (information sur les institutions, simulation d'élections...), de débats, de conférences avec des élus, de visites de lieux institutionnels...⁶⁹.

Ainsi en région Auvergne-Rhône-Alpes, l'association « Les jeunes couronnés » organise débats et rencontres sur la participation citoyenne et milite pour améliorer la représentation des jeunes au sein des institutions⁷⁰.

De son côté, l'association nationale des apprentis (ANAF) cherche à susciter l'expression des apprentis et leur engagement citoyen dans le cadre de leur cursus de formation⁷¹.



Enfin, initiative prometteuse, l'association « Parlement des étudiants » a ouvert début 2022

une section lyonnaise : à travers l'organisation de débats et de visites d'institutions, elle entend permettre aux étudiants de connaître le fonctionnement des institutions et en comprendre les mécanismes législatifs, juridiques et politiques⁷²

⁶⁸ CNAJEP/Ministère de l'Education nationale « 36 propositions pour faire évoluer la participation politique des jeunes »

⁶⁹ Le Monde, 11 septembre 2021, « Loin des urnes, le ras-le-bol très politique de la jeunesse »

⁷⁰ Audition de Thibaud LANORD, 27 octobre 2021

⁷¹⁷¹ Audition d'Aurélien CADIOU, membre du CESER Auvergne-Rhône-Alpes et Président de l'Association nationale des apprentis (ANAF), 24 mars 2021

⁷² Le Progrès, 8 janvier 2022, « Parlement des étudiants, l'association qui vous plonge au cœur des institutions »

Permettre à tous les jeunes de découvrir différentes formes possibles d'exercice de la citoyenneté se révèle donc un complément indispensable des seules informations disponibles en la matière, afin de leur permettre d'agir concrètement pour la société tout en enrichissant leur construction personnelle.

► Une valorisation et une reconnaissance de l'engagement insuffisantes

Parmi les jeunes engagés, un regret quasi-unanime : le manque de reconnaissance des compétences acquises dans le cadre des actions bénévoles qu'ils ont conduites. Celles-ci sont souvent largement ignorées par leur entourage, ce qui a plusieurs conséquences :

- leur prise en compte comme expérience structurante susceptible de valoriser et enrichir un parcours d'études ou de formation est encore balbutiante, voire inexistante
- elles ne donnent généralement lieu à aucun aménagement ou mesure facilitatrice pour permettre au jeune engagé de conduire son projet en sus de ses autres activités (aménagement d'emploi du temps, décharge partielle, etc ...)

Certes, l'engagement bénévole n'appelle aucune contrepartie ou avantage particulier : le don de son temps au service d'une cause d'intérêt général doit rester gratuit et désintéressé. Néanmoins, il semblerait équitable d'atténuer les effets de leur engagement pour les jeunes qui s'impliquent dans des démarches susceptibles d'alourdir leur quotidien.

Dans les faits, différentes dispositions existent cependant pour reconnaître concrètement l'engagement accompli, et les compétences ainsi obtenues :

Valoriser concrètement l'engagement

-Pour les étudiants, la loi n°2017-86 « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 a institué un principe de validation des actions bénévoles dans le cursus applicable à partir de la rentrée 2017 :

« Les compétences, connaissances et aptitudes acquises par un étudiant dans le cadre d'une activité bénévole au sein d'une association régie par la loi du 1er juillet 1901 (...) d'une activité professionnelle, d'une activité militaire dans la réserve opérationnelle (...), d'un engagement de sapeur-pompier volontaire (...), d'un service civique (...) ou d'un volontariat dans les armées (...) sont validées au titre de sa formation, selon des modalités fixées par décret »

(Code de l'Education, article L611-9)

D'autres articles de la même loi visent à la mise en place de droits spécifiques dans l'organisation et le déroulement des études afin de permettre aux étudiants de concilier études et activités d'engagement ou professionnelles. Dans les faits, de telles dispositions sont fixées par les établissements d'enseignement eux-mêmes, également responsables de la définition précise des formes de validation (crédits ECTS, points « bonus », dispenses de stage...).

Quelques exemples :

- l'Université Jean Moulin propose depuis 2018 au sein des cursus de formation de licence et master une Unité d'Enseignement (UE) « Engagement Étudiant », afin de valoriser l'engagement étudiant.
- environ 40 % des 8000 bénévoles effectuant des actions de mentorat au sein de l'AFEV bénéficient d'une reconnaissance de leur engagement dans leur cursus.

Ces dispositions récentes appellent cependant une appréciation partagée des compétences ainsi engrangées : afin de faciliter leur reconnaissance par l'Université, sésame de leur validation dans le cursus de l'étudiant, l'AFEV a développé la plateforme « Reconnaissance de l'engagement étudiant et des compétences » (REEC)⁷³. De même, le projet de « Passeport Engagement » porté par France Bénévolat se propose de faciliter la reconnaissance des parcours bénévoles en assurant une meilleure visibilité de ceux-ci, notamment auprès des acteurs de l'enseignement supérieur et de Pôle Emploi.

La loi Egalité et citoyenneté prévoit par ailleurs la valorisation de l'engagement des signataires de la Charte de la Réserve Civique sous forme de points sur leur compte personnel d'activité (CPA), afin de bénéficier de droits à formation.

Ainsi, différentes mesures de valorisation concrète des engagements mis en œuvre sont-elles déjà accessibles aux jeunes, que ce soit dans le cadre de la délivrance de diplômes, d'un parcours d'emploi, ou pour l'accès à une offre de formation.

⁷³ Audition de Mélanie IMBERT, représentante de l'AFEV, 13 décembre 2021

Faire de son expérience bénévole un atout

Indépendamment d'une valorisation concrète, ou de manière complémentaire à celle-ci, les jeunes bénévoles, qu'ils soient étudiants ou non, ont aussi intérêt à mettre en avant la richesse de leur expérience et la valeur des compétences acquises à travers celle-ci. Lors d'une recherche d'emploi, notamment, savoir communiquer efficacement sur de tels aspects de son parcours peut s'avérer crucial pour le candidat, révélant à la fois ses valeurs et sa capacité à les mettre en œuvre.

Consciente de tels enjeux, l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) accompagne sur ce terrain ses jeunes bénévoles jusqu'à leur projet professionnel, que ce soit par une aide à l'identification des compétences développées, à l'élaboration d'un CV, ou par des entretiens blancs d'entraînement à des situations de recrutement⁷⁴.

De manière symétrique, la Jeune chambre économique française s'attache depuis plusieurs années à promouvoir auprès des jeunes le « CV citoyen » et auprès des employeurs la « Charte du recruteur citoyen », afin de permettre une meilleure reconnaissance de l'engagement citoyen dans des parcours d'embauche⁷⁵.

Des initiatives de valorisation diverses

Impossible ici de recenser l'ensemble des initiatives visant à reconnaître et valoriser dans l'espace public des actions ou parcours citoyens de jeunes, dont voici quelques exemples :

- Prix « Jeunesse citoyenne » créé par la section du Rhône de la Société des membres de la Légion d'honneur pour mettre à l'honneur les jeunes étudiants ou apprentis qui s'engagent en faveur de leur environnement, notamment humain
- Présentation des Services civiques lors d'une cérémonie de clôture organisée par la Ville de Bourg en Bresse
- Prix « Marin » créé en 2019 par la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour récompenser une personne physique ou un collectif de citoyens habitant la région Auvergne-Rhône-Alpes, ayant réalisé un acte de courage et agi en véritable « héros du quotidien »
- Trophées des « Associ'actifs » remis par le Comité régional Olympique (CROS) pour valoriser les jeunes bénévoles engagés dans les associations régionales
- Aide financière au permis de conduire ou au BAFA récompensant l'accomplissement de missions d'engagement volontaire, dans le cadre de la carte « Pass' Région » Auvergne-Rhône-Alpes (voir encadré)

Depuis plus de vingt ans, la Région Auvergne-Rhône-Alpes délivre aux lycéens, apprentis et jeunes en mission locale de son territoire une carte concentrant différents avantages (sorties culturelles, activités sportives, manuels scolaires...).

Plus récemment s'y est ajouté l'accès à une aide financière destinée à récompenser les porteurs de la carte réalisant une mission d'engagement volontaire auprès de l'une des associations caritatives ou d'intérêt général partenaires de la Région.

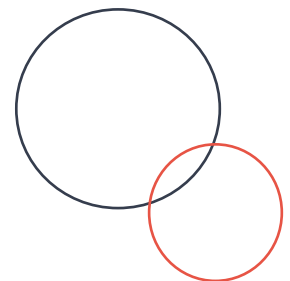
Le montant de cette aide peut atteindre :

- Pour le permis de conduire : 500 € (mission d'engagement volontaire de 80h) ou 1000€ (mission d'engagement volontaire de 150h)
- Passage BAFA, BNSSA, BAFD : 200 € pour une mission d'engagement volontaire de 35h

Ce dispositif instaure donc l'attribution d'une contrepartie à l'accomplissement d'une mission d'intérêt général.

363 000 jeunes bénéficient du Pass'Région.

3164 aides au permis ou au BAFA ont déjà été accordées par la Région depuis la création de cet avantage



⁷⁴ idem

⁷⁵ Audition de Cécile CHAMBA, Présidente de la Jeune chambre économique de Villefranche et du Beaujolais, 23 juin 2021

► Un besoin d'accompagnement

Sur le terrain, l'accomplissement d'actions bénévoles au service de l'intérêt général est susceptible de rencontrer divers obstacles, appelant un soutien pour perdurer.

En effet, plusieurs difficultés ressenties par les jeunes s'y opposent : manque de temps, de confiance en soi, complexité administrative... C'est pourquoi un soutien se révèle en de nombreuses circonstances précieux pour les dépasser, et permettre une concrétisation des projets des jeunes.

Un désir d'engagement en butte à différents freins

Les motivations des jeunes pour s'engager sont nombreuses (utilité, ouverture, lien, découverte, sens...⁷⁶). Elles se heurtent dans les faits à des freins de différentes natures.

Les plus importants sont le manque de temps, d'argent (cotisations, coût des déplacements...), ou d'occasions, suivis par d'autres préoccupations : timidité sociale, peur de prendre des responsabilités, manque de confiance en soi...⁷⁷ Certaines enquêtes pointent également le manque d'information, et aussi ... de motivation⁷⁸.

Selon les profils des jeunes, l'impact de ces obstacles jouera de manière différenciée : le manque d'occasions sera davantage le fait de jeunes plus en retrait (chômage, invalidité...), le manque de temps concernera surtout des jeunes a priori bien insérés socialement (travail ou études), les demandeurs d'emploi invoqueront l'absence d'aide des autres pour expliquer leur non-implication, etc....

Enfin, la proximité de départ du jeune vis-à-vis du bénévolat compte également, de même que les circonstances extérieures : ainsi, durant le premier confinement en 2020, des freins tels que le manque de temps ou d'occasions ont reculé.

Parmi les difficultés mises en avant par les jeunes, un focus semble devoir être fait sur la complexité administrative à laquelle ils peuvent avoir à se confronter : élaboration d'un budget, relations avec les organismes bancaires, montage de dossiers de subventions... Toutes démarches auxquelles ils sont peu familiarisés et qui représentent une réelle difficulté dans la conduite de leur projet. Ceci plaide en faveur d'une simplification des démarches administratives accompagnant la mise en place de projets portés par les jeunes.

« L'engagement des jeunes est encore aujourd'hui compliqué, semé d'embûches et il faut beaucoup de courage et de ténacité pour y arriver (...) Tout le monde au sein de notre association est unanime, le plus grand frein est l'administratif. Il faut remplir tout un tas de dossiers plus complexes et différents les uns que les autres. Il faut remplir des documents, rédiger des courriers et des mails en langage soutenu et de manière très codifiée (...) Les recherches de financements sont aussi un vrai calvaire, avec des dossiers de subventions où on a l'impression que certaines parties sont écrites dans une langue étrangère »⁷⁹

Formation et soutien à la conduite de projets – Un environnement attentif aux besoins des jeunes

Si les jeunes témoignent d'une forte motivation à l'engagement à

travers les projets qu'ils initient, un accompagnement s'avère cependant nécessaire dans bien des cas pour leur fournir les ressources dont ils ont besoin pour réaliser leurs objectifs : informations, soutien et transfert de savoir-faire, conseils de mise en œuvre...

Il peut s'agir d'un appui technique pour orienter les porteurs de projets, les aider à trouver les moyens et les partenaires qui leur permettront de concrétiser ceux-ci (demandes de subventions notamment) ; dans d'autres cas d'une aide à la prise de responsabilités et à la mise en place d'actions sera nécessaire, ou bien les jeunes auront avant tout besoin d'une écoute, d'un encouragement à persévérer pour se sentir légitimes dans leur projet⁸⁰.

Assez logiquement, une part non négligeable de leurs besoins d'accompagnement recouvre en fait un besoin de formation, tant sur des aspects techniques des projets que sur des compétences relevant du savoir-être.

Ainsi le CROS Auvergne-Rhône-Alpes a-t-il organisé à plusieurs reprises des stages à destination des jeunes dirigeants associatifs (ateliers et conférences thématiques sur différents aspects du fonctionnement associatif : création d'une association, communication, recherche de partenariats, montage de projets...)⁸¹

Dans certaines expériences de conseils de jeunes il a également été constaté que la présence et l'encadrement d'animateurs

⁷⁶ Audition de Martin DURIGNEUX, Président de l'association ANCIELA, 23 février 2022

⁷⁷ CREDOC/INJEP, Baromètre DJEVA sur la jeunesse 2020, décembre 2020

⁷⁸ Journée régionale du 7 décembre 2016, DOLE « Comment favoriser l'engagement citoyen des jeunes en Bourgogne-Franche-Comté ? »

⁷⁹ Audition de Thibaut LANORD, Président de la Junior association « les jeunes Courno'nés », 27 octobre 2021

⁸⁰ Audition de Sarah MOREL animatrice, et de Marilou MOUCHET, membre du Conseil d'administration du MRJC de l'Ain, 22 septembre 2021

⁸¹ Audition de Marie-Christine PLASSE, Vice-présidente du Comité régional olympique sportif (CROS) Auvergne-Rhône-Alpes, 25 août 2021

professionnels facilitait la pérennisation du projet⁸².

Ceci renvoie naturellement à une exigence de professionnalisme dans l'accompagnement des initiatives jeunes. Celle-ci a bien été identifiée parmi les « 36 propositions » du CNAJEP précédemment évoquées :

« Donner des moyens, revaloriser et réinventer certaines filières métiers – notamment les métiers du lien, d'éducateur.trices, d'animateur.trices, sur le terrain en contact avec les jeunes »⁸³

Dans tous les cas, il importe donc pour les jeunes de trouver dans leur environnement proche des ressources sous la forme d'un appui disponible et compétent, afin d'accompagner le déploiement de leurs projets.

Toutefois, un environnement favorisant doit aussi être entendu dans un sens large, associant l'ensemble des acteurs que rencontrent les jeunes engagés dans la conduite de leurs projets.



Développer un environnement favorisant

Un tel environnement comprendra aussi bien des interlocuteurs administratifs ouverts aux projets jeunes que des partenaires privés.

► L'action et la coordination des acteurs publics

Qui est responsable des politiques jeunesse en France ?

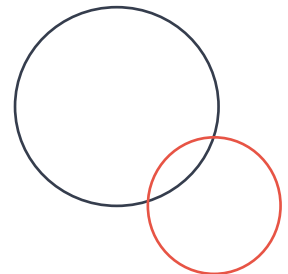
Sur cette première question butent plusieurs porteurs de projets jeunes, tant le pilotage de la compétence « Jeunesse » est de fait partagé entre plusieurs acteurs publics, comme en témoigne cet extrait du Code général des collectivités territoriales (article 111.4) :

« Les compétences en matière de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, de culture, de sport, de tourisme, de promotion des langues régionales et d'éducation populaire sont partagées entre les communes, les départements, les régions et les collectivités à statut particulier. »

Les politiques publiques en faveur de la jeunesse menées par l'Etat, les régions, les départements, les communes et les collectivités à statut particulier peuvent faire l'objet d'un débat au sein de la conférence territoriale de l'action publique mentionnée à l'article L. 1111-9-1. Ce débat porte notamment sur l'articulation et la coordination de ces politiques entre les différents niveaux de collectivités et l'Etat. »

De fait, les acteurs sont multiples, de même que les champs d'action relevant de la jeunesse, donnant lieu à un certain enchevêtrement de l'action publique « jeunesse ». Cette multiplicité de partenaires potentiels constitue pour les jeunes une richesse, mais peut aussi être source de confusion et constituer un possible écueil dans la conduite de leurs projets.

Compte tenu de cette complexité, un focus sera fait dans ce qui suit sur les acteurs plus particulièrement concernés par les actions conduites par les jeunes dans le cadre de leurs démarches d'engagement.



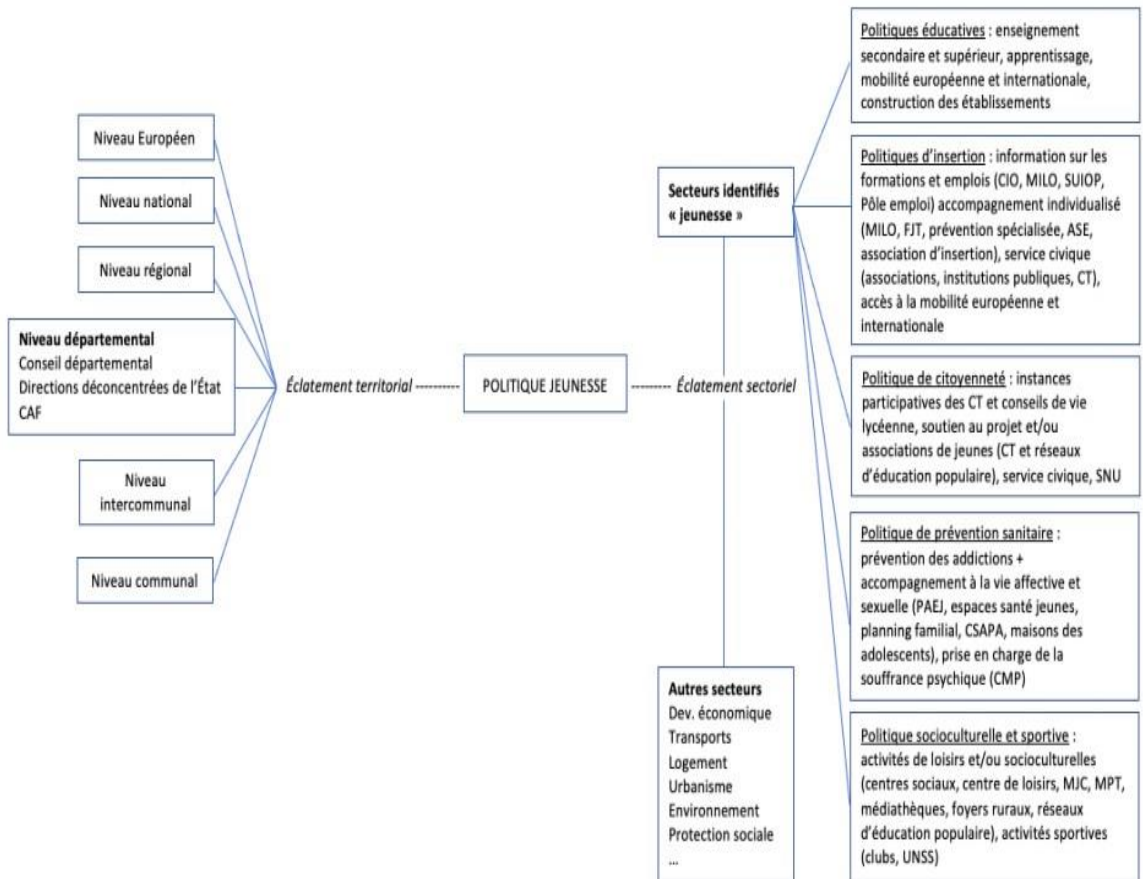
⁸² Banque des territoires, « La participation, la citoyenneté et l'engagement des jeunes en milieu rural et périurbain. Le cas des conseils intercommunaux des jeunes », juin 2021

⁸³ CNAJEP/Ministère de l'Éducation nationale « 36 propositions pour faire évoluer la participation politique des jeunes »,

DES ACTEURS MULTIPLES

Les acteurs de la politique jeunesse sont multiples en raison de l'**éclatement territorial et sectoriel** de cette politique.

Le schéma présenté ci-dessous est largement inspiré par la cartographie secteurs-territoires des politiques jeunesse en France de Jordan PARISSE, INJEP.



L'Etat

Depuis 2021, les politiques jeunesse et sports sont placées sous l'autorité de l'Education Nationale :

- Au niveau central, une Secrétaire d'Etat chargée de la jeunesse et de l'engagement œuvre aux côtés du Ministre de l'Education Nationale depuis juillet 2020.
- En région, les Délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (DRAJES) relevant du Recteur de région académique ont succédé en 2021 aux Directions régionales et départementales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (D-RD-JSCS)

La DRAJES Auvergne-Rhône-Alpes :

- assure l'animation et la coordination des politiques publiques du sport, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire, ainsi que, dans ce champ de compétence, des politiques relatives à l'égalité et à la citoyenneté et au développement de l'emploi.

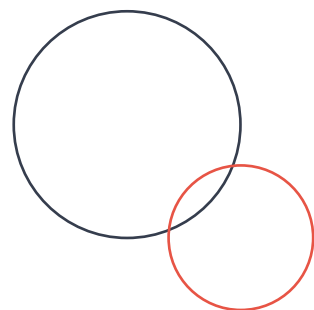
-est chargée de la planification, de la programmation, du financement, du suivi, de l'observation et de l'évaluation des actions mises en œuvre dans la région au titre de ces politiques publiques.

-coordonne dans ce cadre l'action des services départementaux à la jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES) placés sous l'autorité hiérarchique du directeur académique des services de l'éducation nationale.

- est chargée du secrétariat des instances régionales de concertation ou de pilotage dans les domaines des sports, de la jeunesse, de la vie associative, de l'engagement civique et de l'éducation populaire.

Dans le domaine de la formation, la DRAJES est chargée de la mise en œuvre des politiques de l'Etat en matière de formation initiale et continue dans le champ de l'animation, de la jeunesse, de l'éducation populaire, de la vie associative et des sports.

Elle contribue à l'observation des emplois et des métiers et analyse les besoins régionaux en personnels qualifiés.



Les Régions

La jeunesse est au cœur des compétences des régions depuis leur origine : lycées, apprentissage, formation professionnelle des jeunes, formations sanitaires et sociales, service public régional de l'orientation...

A ces politiques sectorielles, la plupart y ont adjoint, au fil du temps, l'attribution de services et prestations spécifiquement élaborés pour les jeunes (cartes ou applications mobiles), ainsi que des dispositifs de soutien à des projets portés par eux.

Notamment, l'appel à projets « Action jeunes citoyens » développé depuis plusieurs années par la Région Auvergne-Rhône-Alpes auprès des 16-25 ans, fait de la Région un financeur direct potentiel d'actions portées par les jeunes. Ce positionnement central des régions sur les thématiques de jeunesse s'est doté d'une nouvelle dimension, dans le cadre de la loi n°2017-86 « Egalité et citoyenneté » du 27 janvier 2017 en matière de politique de la jeunesse :

La région se voit en effet " chargée d'organiser, en qualité de chef de file, les modalités de l'action commune des collectivités territoriales et de leurs établissements publics pour l'exercice des compétences relatives à la politique de la jeunesse" (art. 54 modifiant l'art. L1111-9 – II du Code général des collectivités territoriales). Parallèlement, la loi susvisée prévoit la tenue d'un « dialogue structuré » annuel au niveau régional, visant à associer les pouvoirs publics, les acteurs associatifs et les jeunes à la définition d'orientations stratégiques, et à l'articulation et la coordination de ces stratégies entre les différents niveaux

de collectivités territoriales et l'Etat.

Depuis 2017 les différentes Régions ont interprété de diverses manières ces compétences nouvelles, alors même que s'opéraient les recompositions territoriales issues de la fusion des régions :

- certains conseils régionaux ont développé une démarche de co-élaboration des orientations stratégiques, en y associant les jeunes
- d'autres régions ont impulsé par elles-mêmes une stratégie en direction des jeunes, sans élaboration participative
- d'autres enfin ne se sont pas saisies des dispositions inscrites dans la loi, poursuivant l'exercice de leurs compétences sectorielles et de différentes actions volontaristes⁸⁴. La Région Auvergne-Rhône-Alpes semble de fait appartenir à cette dernière catégorie.

Chef de filât des politiques jeunesse : des traductions diverses selon les régions

➔ En région Grand Est

Par un avis (autosaisine) adopté le 8 octobre 2020, le CESER Grand Est a émis plusieurs recommandations pour la mise en place d'une politique régionale de la jeunesse : diagnostic des politiques jeunesse et de la situation de la jeunesse, mise en place d'une Conférence territoriale de l'action publique (CTAP) pour mieux coordonner les différents échelons des politiques jeunesse, dialogue structuré avec les jeunes, mutualisation de moyens entre collectivités, évaluation... La Région étant appelée à jouer un rôle important de coordonnateur des politiques infrarégionales⁸⁵

➔ En région Auvergne-Rhône-Alpes

Mme Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Vice-présidente du Conseil régional déléguée à la jeunesse, à la famille et aux seniors en Auvergne-Rhône-Alpes, décrit le chef de filât comme une harmonisation des politiques publiques jeunesse conduites par les différentes collectivités (repérage des manques, des doublons...)⁸⁶

⁸⁴ INJEP Analyses et synthèses « Les politiques de jeunesse des conseils régionaux » n° 37 Août 2020

⁸⁵ CESER Grand Est « La Région chef de file pour une coordination nécessaire des politiques jeunesse », 8 octobre 2020

⁸⁶ Audition de Marie-Pierre MONTORO-SADOUX, Vice-présidente du Conseil régional déléguée à la jeunesse, à la famille et aux seniors, 22 septembre 2021

Les Départements

Traditionnellement en charge de l'éducation et de l'action sociale, les départements aussi gèrent des compétences intéressant la jeunesse, notamment à travers l'aide sociale à l'enfance, la protection maternelle et infantile (PMI), la gestion des collèges, ainsi que leurs interventions dans les domaines culturel, sportif ou de tourisme intéressant les jeunes.

Dans les départements ruraux, jeunesse et développement territorial sont étroitement liés, les jeunes étant perçus comme « une ressource du territoire » qu'il faut encourager à rester ou à revenir. Si de nombreux Départements développent ainsi des politiques Jeunesse, celles-ci semblent dans les faits s'adresser principalement aux collectivités, associations ou établissements scolaires présentant des projets bénéficiant aux jeunes, plus qu'aux jeunes eux-mêmes directement.

Communes et intercommunalités

Les compétences des communes, parfois transférées aux intercommunalités, les exposent également à jouer un rôle de premier plan auprès des jeunes : construction et entretien des écoles maternelles et primaires, crèches, politiques culturelles, sportives, de jeunesse ou de loisirs...

Communes et intercommunalités peuvent ainsi apporter un soutien financier et/ou logistique précieux à des projets de jeunes se déroulant sur leur territoire : subvention, autorisation de voirie, prêt de matériel, mise à disposition d'un espace...

Elu préféré des français, le Maire incarne en effet pour ses concitoyens la proximité, plaçant la commune en situation d'interlocuteur privilégié pour le montage de projets de toutes natures, dont les projets jeunes.

Les acteurs institutionnels publics sont donc susceptibles de contribuer, directement ou non, à la réalisation de différents projets initiés par les jeunes, que ce soit dans le soutien concret à la mise en œuvre ou dans la structuration et coordination des interventions publiques.



S'y ajoute l'action d'opérateurs le plus souvent associatifs impliqués dans la mise en œuvre d'actions portées par les jeunes.

► Les opérateurs associatifs - Le rôle central de l'éducation populaire

De très nombreux opérateurs privés, relevant pour une large part du secteur associatif, interviennent de fait au service des jeunes, dans des domaines d'intervention très divers (éducation, social, santé, sport, culture, loisirs...).

Parmi ceux-ci, le secteur de l'éducation populaire joue un rôle essentiel dans l'appui à la mise en œuvre de projets citoyens portés par les jeunes et/ou bénéficiant aux jeunes.

L'éducation populaire concentre en effet un large panel de pratiques associatives visant la formation du citoyen à travers l'accès du plus grand nombre au savoir et à la culture, dans le cadre de démarches permettant « de s'éduquer par soi-même avec d'autres »⁸⁷.

Puisant ses racines dans près de deux siècles de réflexions philosophiques et initiatives sociales diverses, l'éducation populaire s'inscrit dans le droit fil des pédagogies actives issues des travaux de pédagogues tels que Maria MONTESORY, Jean PIAGET ou Célestin FREINET. Une large place y est faite à l'apprentissage non formel, à des fins d'émancipation de l'individu, par l'expérience et le collectif.⁸⁸

L'agrément « Jeunesse et éducation populaire » créé en 1943, délivré par le Ministère en charge de la jeunesse, distingue la valeur éducative des associations qui en bénéficient.

Largement reconnues par l'Etat, qui y a adossé de grands pans de ses politiques jeunesse, les 430 000 associations de jeunesse et d'éducation populaire sont des acteurs majeurs de la société civile française, aussi bien en zone rurale que dans les quartiers sensibles urbains, y assurant des missions éducatives, sportives, culturelles, de loisirs, de solidarité...⁸⁹

Elles ont également contribué à la mise en place du Service National Universel.

Dans son avis « L'éducation populaire, une exigence du 21^{ème} siècle », le CESE saluait ainsi la modernité de l'éducation populaire :

« Parce qu'elle irrigue la société, qu'elle facilite la citoyenneté et l'engagement dans la cité, l'éducation populaire est un réel atout pour mieux « faire société » »⁹⁰

De par les valeurs dont elles sont porteuses ainsi que leur savoir-faire dans différents domaines intéressants de près la jeunesse, les structures d'éducation populaire émergent naturellement comme des partenaires de premier plan pour susciter, accompagner et soutenir les initiatives citoyennes des jeunes.

Plusieurs d'entre elles ont d'ailleurs été rencontrées au cours de l'étude conduite par la Commission : AFEV, ANACEJ, MRJC, JCE...

Il est donc indispensable de soutenir et d'encourager leur action sur le long terme, afin de leur permettre de jouer pleinement ce rôle, demain comme hier et aujourd'hui.

L'éducation populaire en quelques chiffres

75 fédérations nationales membres du CNAJEP
430 000 associations (49 % du nombre total d'associations en France)
6 millions de bénévoles
680 000 salariés (1^{er} employeur jeunesse - temps libre)
Budget cumulé : 18 milliards d'euros (1,4% du PIB)

Quelques grands acteurs de l'éducation populaire : Ligue de l'enseignement, Fédération des Oeuvres Laïques, Léo Lagrange, Familles Rurales, Scouts de France, AFEV, ATTAC, ATD Quart Monde, FNEPE, WIKIPEDIA...

⁸⁷ Préambule de la Charte de l'éducation populaire (2005)

⁸⁸ INJEP Fiche repère, mai 2019, « L'éducation populaire en France »

⁸⁹ INJEP Bulletin d'études et de synthèses de l'Observatoire de la Jeunesse n°13, mai 2013, Fiche repère, mai 2019

⁹⁰ CESE « L'éducation populaire, une exigence du 21^{ème} siècle », mai 2019



Les préconisations du CESER

Présentation des axes

- ▶ **Axe 1 : Informer et inciter à s'engager**
- ▶ **Axe 2 : Accompagner les porteurs de projets et leurs initiatives**
- ▶ **Axe 3 : Valoriser l'engagement**



Les préconisations du CESER

Axe 1

Informer et inciter à s'engager

► Préconisation 1 :

Encourager les témoignages sur l'engagement (bénévoles, services civiques) auprès des jeunes dans les établissements scolaires et sur les réseaux sociaux

Porteurs de projet : établissements scolaires-lycées, CFA, missions locales, structures de loisirs (sport, culture...) accueillant les jeunes.

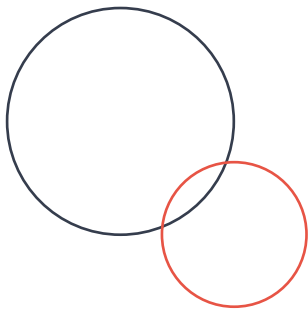
Mise en œuvre : organiser des temps de présentation de parcours d'engagement inspirants pour les jeunes, en direct et via des vidéos disponibles sur les réseaux sociaux.

► Préconisation 2 :

Développer des outils de communication sur les acteurs et les espaces dédiés à l'engagement (par exemple via un livret numérique) y compris auprès des publics éloignés et/ou en situation de handicap.

Porteur de projet : la Région et ses partenaires jeunesse (CRIJ...).

Mise en œuvre : création d'une plateforme « Je m'engage » recensant acteurs et projets en région, accessible depuis le site Internet de la Région et ceux de ses partenaires.
Valorisation de cette plateforme lors des temps forts régionaux jeunesse (Mondial des métiers, salons de l'orientation...).

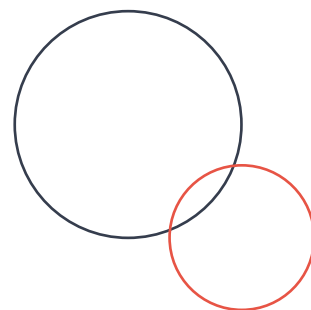


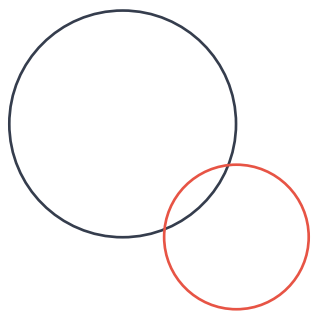
► **Préconisation 3 :**

Mettre en place des outils d'éducation à la citoyenneté s'adressant aux jeunes : Conseil régional de jeunes, dialogue structuré, Parlement de jeunes, gestion de budgets participatifs...

Porteur de projet : la Région

Mise en œuvre : mise en place de structures de concertation associant les jeunes à la réflexion et prise de décision publiques.





Axe 2

Accompagner les porteurs de projets et leurs initiatives

► Préconisation 4 :

Mettre à disposition des espaces dédiés aux rencontres des jeunes dans les structures les accueillant

Porteurs de projet établissements scolaires-lycées, CFA, missions locales.

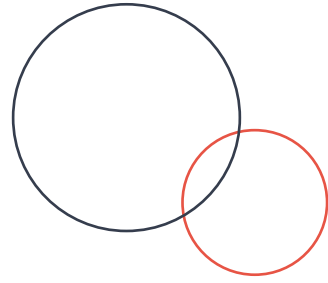
Mise en œuvre : création d'espaces aménagés et réellement accessibles, réservés aux jeunes pour qu'ils puissent se réunir librement.

► Préconisation 5 :

Attribuer à l'ensemble des acteurs œuvrant auprès de la jeunesse (fédérations sportives, culturelles, d'éducation populaire...) des moyens (financiers, mais aussi aide à la mise en réseau, structuration, formation, accompagnement...) pour remplir ces missions et créer des temps forts permettant la participation de tous les jeunes (forums, assises, grande cause régionale ...), y compris au sein des établissements scolaires.

Porteurs de projet la Région

Mise en œuvre : soutien financier et/ou logistique d'organismes accompagnant les jeunes dans leurs projets et lors de temps forts d'expression, afin de favoriser leur structuration (mise en réseau, formation, mutualisation...).



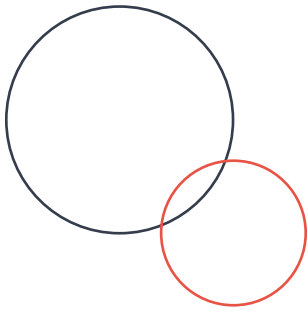
► **Préconisation 6 :**

Faciliter l'accueil, l'information et l'accompagnement des personnes en situation de handicap dans les structures accueillantes

Porteurs de projet : la Région

Mise en œuvre : accompagner les structures souhaitant accueillir des jeunes engagés en situation de handicap :

- financement d'aménagements ou d'équipements éventuellement requis
- *recensement et promotion des structures engagées dans de telles démarches sur les supports d'information régionaux*



Axe 3

Valoriser l'engagement

► Préconisation 7 :

Promouvoir et faire connaître les dispositifs de valorisation de l'engagement (comme le passeport bénévole, le brevet d'engagement citoyen, ou le portefeuille de compétences (valorisation par réseau d'associations, CV par compétences))

Porteur de projet : établissements d'enseignement, Pôle Emploi, structures employant des jeunes bénévoles ou en Service civique

Mise en œuvre :

- établissements d'enseignement : définition de crédits ou certificats délivrés au regard d'actions d'engagement, et validés dans le cadre du cursus ?
- Pôle Emploi : prise en compte des actions d'engagement comme des périodes d'activité, par exemple pour l'accès à des formations
- structures employant des jeunes bénévoles ou en Service civique : diffusion auprès des jeunes d'informations utiles sur la valorisation de l'engagement.

► Préconisation 8 :

Créer un prix récompensant les chercheurs spécialisés sur la thématique de l'engagement

Porteur de projet : la Région

Mise en œuvre : attribution annuelle par la Région d'un prix destiné à encourager la recherche en sciences sociales sur les effets de l'engagement



Conclusion

Dans le cadre d'une enquête récente sur les français et l'engagement conduite en 2021⁹¹, 72% des 18-24 ans se considéraient personnellement comme engagés, dont 17% « très engagés » (scores les plus élevés au sein de la population interrogée), reflet de la mosaïque d'interventions d'une jeunesse largement investie au service de l'intérêt général.

Comme les générations qui les ont précédés, les jeunes de 2022 se mobilisent en effet pour soutenir diverses causes citoyennes, que ce soit en contribuant aux réflexions des institutions publiques, en s'engageant dans le cadre d'un Service civique, d'une association, ou en rejoignant un mouvement défendant des valeurs qui leur sont chères.

Leurs modes d'intervention empruntent cependant d'autres voies que par le passé : actions ponctuelles et protestataires, recours massif aux réseaux sociaux... Exprimant une certaine défiance envers le monde politique, cette génération du « faire »⁹² accorde plus de crédit à des initiatives directes et ciblées qu'au dépôt d'un bulletin dans l'urne ou à l'adhésion à un parti ou un syndicat, générant parfois une relative incompréhension parmi leurs aînés.

Au-delà des formes que revêtent ses engagements citoyens, la jeunesse manifeste cependant à travers ceux-ci sa solidarité avec l'ensemble de la société et sa volonté de répondre aux besoins qui la traversent. L'élan porté par les jeunes contribue à la cohésion de notre collectif et éclaire notre avenir commun : il doit être soutenu, encouragé et valorisé, des freins étant encore à l'œuvre en la matière. Parallèlement, il importe de revitaliser les formes d'expression démocratique classiques, en y faisant une plus large place aux jeunes citoyens et en les accompagnant dans leur appropriation de celles-ci.

Loin de s'opposer, ces différentes formes d'engagements peuvent se compléter au service d'un mieux-être commun. La Région, récemment identifiée par le législateur en tant que chef de file des politiques Jeunesse, se doit d'être un acteur essentiel en la matière.

⁹¹ Fondation Jean Jaurès « Les français et l'engagement » 2021

⁹² François BONNEAU, Président de la Région Centre-Val de Loire



BIBLIOGRAPHIE

Bibliographie

- **BENE Julie** - Les chiffres clés de la jeunesse 2021, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), mars 2021, 54 p. URL : <https://injep.fr/publication/les-chiffres-cles-de-la-jeunesse-2021/>. Consulté le 25 février 2022
- **BRICE MANSENCAL Lucie, COULANGE Manon, MAES Colette et MÜLLER Jörg** - Baromètre DJEPVA sur la jeunesse 2020, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), 2020, 234 p. URL : <https://injep.fr/publication/barometre-djepva-sur-la-jeunesse-2020/>. Consulté le 18 novembre 2021
- **CHEVALIER Tom et LONCLE Patricia** - Une jeunesse sacrifiée ?, PUF., 2021, 120 p.
- **CONSEIL DE L'EUROPE** - « Parole aux jeunes ! » : manuel sur la charte européenne révisée de la participation des jeunes à la vie locale et régionale, Conseil de l'Europe, décembre 2015, 147 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL, DES-CHAMPS Jean-Karl et CHEVALIER Christian** - L'éducation populaire, une exigence du 21ème siècle, CESE, mai 2019, 160 p.
- **CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL BOURGOGNE-FRANCE-COMTE** - Jeunes et politiques publiques : osons ensemble ! Pour un dialogue structuré en Bourgogne-Franche-Comté, CESER Bourgogne-Franche-Comté, 2019, 41 p.
- **DABI Frédéric et CHAU Stewart** - La Fracture, Les Arènes, 2021, 288 p.
- **DUVOUX, Nicolas, dir. et LELIEVRE, Michèle, dir.** - La pauvreté démultipliée : dimensions, processus et réponses, Conseil national des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (CNLE), mai 2021, 155 p.
- **FORUM FRANÇAIS DE LA JEUNESSE** - « De la génération sacrifiée à la jeunesse émancipée » : l'appel du Forum français de la jeunesse pour 2022 », Carenews, 13 décembre 2021. URL : <https://www.carenews.com/forum-francais-de-la-jeunesse/news/de-la-generation-sacrifiee-a-la-jeunesse-emancipee-l-appel-du>. Consulté le 9 février 2022
- **GALLAND Olivier et LAZAR Marc** - Une jeunesse plurielle : enquête auprès des 18-24 ans, Institut Montaigne, février 2022, 170 p. URL : <https://www.institutmontaigne.org/publications/une-jeunesse-plurielle-enquete-aupres-des-18-24-ans>. Consulté le 15 février 2022
- **IFOP** - Baromètre connaissance, représentations et potentiel d'attractivité du service civique Edition 2021, IFOP, juillet 2021, 28 p. URL : <https://www.service-civique.gouv.fr/api/media/assets/document/ifop-2021.pdf>. Consulté le 25 février 2022
- **LARDEUX Laurent, dir. et TIBERJ Vincent, dir.** - Générations désenchantées ? Jeunes et démocratie, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), mars 2021, 235 p. URL : <https://injep.fr/publication/generations-desenchantees-jeunes-et-democratie/>. Consulté le 9 février 2022
- **LARDEUX Laurent** - S'engager pour la démocratie, Institut national de



BIBLIOGRAPHIE

- la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), mai 2019, 4 p. URL : <https://injep.fr/publication/sengager-pour-la-democratie/>. Consulté le 9 février 2022
- **LARDEUX Laurent** - Dispositifs de participation des jeunes au niveau des conseils régionaux, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), décembre 2014, 53 p. URL : <https://injep.fr/publication/dispositifs-de-participation-des-jeunes-au-niveau-des-conseils-regionaux/>. Consulté le 25 février 2022
 - **LARDEUX Laurent et TIBERJ Vincent** - La démocratie à l'épreuve de la jeunesse. Une (ré)génération politique ?, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), mars 2021, 4 p. URL : <https://injep.fr/publication/la-democratie-a-lepreuve-de-la-jeunesse/>. Consulté le 9 février 2022
 - **LUBIN Monique** - L'égalité des chances, jalon des politiques de jeunesse, Sénat, septembre 2021, 360 p. URL : <https://www.senat.fr/notice-rapport/2020/r20-848-notice.html>. Consulté le 8 février 2022
 - **MOALIC Maëlle et PARISSÉ Jordan** - Les politiques de jeunesse des conseils régionaux, Institut national de la jeunesse et de l'éducation populaire (INJEP), août 2020, 4 p. URL : <https://injep.fr/publication/les-politiques-de-jeunesse-des-conseils-regionaux/>. Consulté le 9 février 2022
 - **PRETOT Elsa, LECLABART Daphné et PERRO RAMIREZ Tahnee** - La reconnaissance de l'engagement en France : diagnostic du collectif « Passeport Engagement », Make.org Foundation, 43 p.
 - **RARRBO Kamel** - La participation, la citoyenneté et l'engagement des jeunes en milieu rural et périurbain : le cas des conseils intercommunaux de jeunes, Banque des territoires, juin 2021, 46 p. URL : <https://www.banquedesterritoires.fr/la-participation-la-citoyennete-et-lengagement-des-jeunes-en-milieu-rural-et-periurbain-le-cas-des>. Consulté le 19 novembre 2021
 - **RENAUDIN Audrey** - La rentrée d'après résultats de la consultation, Animafac, octobre 2021, 52 p. URL : <https://www.animafac.net/mini-site/rentree-d-apres/la-consultation/>. Consulté le 25 février 2022
 - **UNICEF FRANCE** - « Dans ma tête : promouvoir, protéger et prendre en charge la santé mentale des enfants », UNICEF France, 4 octobre 2021. URL : <https://www.unicef.fr/article/dans-ma-tete-promouvoir-protger-et-prendre-en-charge-la-sante-mentale-des-enfant>. Consulté le 8 février 2022
 - **VIAL Benjamin** - « Les raisons du non-recours des jeunes à l'aide publique et leurs attentes concernant l'accès aux droits sociaux », Regards, 2021, vol. 2021/1, no 59, pp. 151-162. URL : <https://www.cairn.info/revue-regards-2021-1-page-151.htm>. Consulté le 25 février 2022
 - **ZULFIKARPASIC Adelaïde** - « Les Français et l'engagement », Fondation Jean-Jaurès, 22 juillet 2021. URL : <https://www.jean-jaurès.org/publication/les-français-et-lengagement/>. Consulté le 15 février 2022



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► **Marie-Christine PLASSE**

Présidente de la Commission 7 « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel »

► **Laurent CARUANA**

2^{ème} Vice-Président délégué

► **Jean-Marc GUILHOT**

Vice-Président délégué, Président de la conférence des présidents

Collège

1*

- BEZ Nicole (UNAPL : CNPL)
- BOISSELON Alain (UNICEM)
- BORTOLIN Alain (CCIR)
- CELMA Patrick (MEDEF)
- COR Chantal (CRA)
- DANANCHER Hugo (JEUNES AGRI.)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)

Collège

2*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BENSALLA Lynda (CGT)
- BISSON Bruno (UNSA)
- BOCHARD Frédéric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- CARCELES Robert (CFE-CGC)
- DA COSTA Rosa (CGT)

Collège

3*

- AUBRY Marc (Mutualité)
- AUSSEDAT Philippe (Retraités)
- CHAMBA Cécile (JCE)
- COURIO Valérie (CRAJEP)
- DOYELLE Marion (Pers. Qualifiée)
- GELAS Nadine (Pers. Qualifiée)
- JACOMY Bruno (ARAC)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- PARAIRE Daniel (CCIR)
- RENIÉ Stanislas (CCIR)
- ROBERT Anne-marie (UNAPL / CNPL)
- NOM Prénom (organisation)

Collège 2*

- LEYRE Michelle (FO)
- MORAIN Marie-Christine (CFDT)
- MORISSE François (CFDT)
- ROBERTO Sansoro (CFDT)
- ROUVEURE Gisèle (FO)
- TEMUR Hélène (FO)
- NOM Prénom (organisation)

Collège 3*

- MANOLOGLOU Antoine (SYNDEAC)
- MARTIN Gérard (CINEMA)
- MASSAULT Christian (METIERS LIVRE)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FNE)
- THOMAZET Loïc (HANDI SUP)
- VIGNAUD Béatrice (URAF)
- ZAYET Zihar (PEEP)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

ABADIE Théo, Membre du Comité des Jeunes de l'ANACEJ

BAUDEAU Audrey, Déléguée générale du CNAJEP

CADIOU Aurélien, Membre du CESER Auvergne-Rhône-Alpes et Président de l'Association nationale des apprentis (ANAF)

CHAMBA Cécile, membre du CESER et Présidente de la Jeune Chambre Economique de Villefranche et du Beaujolais (JCE)

DABOVAL Morgane, Déléguée Générale de l'ANAF Auvergne-Rhône-Alpes

DEMBELE Aminata, Directrice adjointe des campagnes chez CHANGE.ORG

DOYELLE Manon, Membre du CESER, accompagnée de sa fille DOYELLE MARCY Zaïna

DURIGNEUX Martin, Président de l'association ANCIELA

GUIBERT Tanguy, Membre de la FAGE

GUILLE Tatiana, Représentante du mouvement ALTERNATIBA

IMBERT Mélanie, Membre du CESER et représentante de l'AFEV

LANORD Thibaud, Président de la Junior association « Les jeunes Cournon'nés »

LARDEUX Laurent, Sociologue, chargé de recherches à l'Institut National de la Jeunesse et de l'Education Populaire (INJEP)

LEHMANN Laura, Présidente de GAELIS

LEROY Maude, Coordinatrice de Projets - JCE

MEKEDDEM Nassim, Membre du CESER et Vice-Président de la Fédération des Associations Générales Etudiantes (FAGE)

MONTORO-SADOUX Marie-Pierre, Vice-Présidente du Conseil régional déléguée à la Jeunesse, à la famille et aux seniors

MOKAMBI Henri, Apprenti en Charge de la veille Politique à l'ANAF

MOREL Sarah, Animatrice au Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC) de l'Ain

MOUCHET Marilou, Membre du Conseil d'Administration du MRJC de l'Ain

PECH Thierry, Directeur général du groupe de réflexion TERRA NOVA

PERNETTE Marie-Pierre, Déléguée Générale de l'Association Nationale des Conseils d'Enfants et des Jeunes (ANACEJ)

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

PISANESCHI Colline, Membre de l'Association GAELIS

PLASSE Marie-Christine, Membre du CESER et Vice-présidente du Comité régional Olympique (CROS)

REBOUL Johan, Fondateur de la plateforme « Le jeune engagé »

VINCENT Armelle, Coordinatrice Service civique à la Ligue de l'enseignement et Ophélie, volontaire en mission

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cette contribution.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

Déclaration des groupes

► INTERVENTION DE Alain BORTOLIN, au nom du Collège 1

Aux yeux de leurs aînés, les jeunes apparaissent souvent comme individualistes, désengagés. Eux-mêmes font état d'un décalage à l'égard d'institutions de participation qu'ils perçoivent comme mal adaptées à leur pratique de socialisation. Ils donnent moins de temps aux associations et s'abstiennent plus souvent lors des élections.

Ces éléments peuvent donner une représentation négative de notre jeunesse or la réalité est plus complexe. De nombreux jeunes sont engagés dans des associations sportives et culturelles principalement, des missions bénévoles et des organisations partisanes. Il apparaît que la proportion de notre jeunesse s'engageant de façon active est plus faible en France (35%) que dans certains autres pays tels l'Allemagne (48%) et la Hollande (65%).

La crise sanitaire a suscité chez les jeunes des élans de solidarité importants en faveur des étudiants mais aussi des personnes fragilisées. Leur engagement s'exprime souvent de façon spontanée, non organisée, pragmatique mais il est sincère et résolument solidaire.

Les jeunes refusent-ils de s'engager ou bien sont-ils plutôt à la recherche de formes d'engagement mieux adaptées à leurs valeurs, à leurs modes de vie et de sociabilité ?

Notre contribution CESER a consisté à comprendre les ressorts de l'engagement des jeunes et à identifier les actions à conduire pour favoriser et amplifier cet engagement.

Favoriser l'information et la pratique de l'engagement des jeunes. Nous constatons que cette information est très inégalement dispensée. Il y a là un enjeu majeur de visibilité des parcours d'engagement. Simplifier les démarches administratives pour que les jeunes mobilisent l'essentiel de leurs énergies sur la conduite des projets.

Reconnaître et Valoriser l'engagement des jeunes. Les jeunes regrettent le manque de reconnaissance des compétences acquises. Ici aussi nous faisons face à un second enjeu qui vise à systématiser cette reconnaissance et valoriser de façon plus concrète les expériences acquises.

Encourager l'engagement des jeunes dans les processus de décision. Ouvrir davantage les institutions existantes aux jeunes, créer des espaces nouveaux dans lesquels les jeunes seraient en mesure de faire entendre leurs voix. Donner des moyens en termes d'accompagnement disponible et compétent.

De nombreux acteurs interviennent dans le champ de la jeunesse ce qui peut à la fois constituer une richesse mais trop souvent être source de confusion et de complexité pour les jeunes. Une simplification significative est nécessaire pour déployer nos recommandations au service de notre jeunesse.

En conclusion et suite à ces observations le collège 1 votera favorablement l'avis proposé.

► INTERVENTION DE Marie-Christine MORAIN, au nom de la CFDT

Bonjour Mesdames et Messieurs ! Je m'exprime ici au nom de la CFDT.

L'engagement des citoyennes et des citoyens et plus particulièrement celui des jeunes est dans l'ADN de la CFDT. Pour faire un état des lieux de cet engagement nous avons lancé une grande enquête « parlons engagement », ouverte à toutes et tous, qui se déroule en trois temps :

- un questionnaire en ligne, composé d'une centaine de questions, réalisé avec le concours de sociologues. Il couvre les principaux aspects de l'engagement de l'associatif au syndicalisme en passant par le militantisme.
- un portrait documentaire constitué des témoignages de personnes d'horizons divers partageant leur histoire et rapport à l'engagement.
- une page résultats enrichie en temps réel par les chiffres recueillis via le questionnaire en ligne.

Les données permettront de débattre au sein de notre organisation, puis d'appuyer des préconisations auprès de nos partenaires et des institutions. Comme nous l'avons fait avec nos enquêtes « parlons travail » et « parlons retraites ».

Notre but est de faire évoluer les processus d'initiatives citoyennes et de leur donner une place dans notre démocratie en garantissant leurs effets juridiques.

Ce but, nous le partageons avec plus de 60 organisations membres du pacte du pouvoir de vivre, PPV, qui sont parmi les plus importantes actrices des solidarités envers les plus démunis, les migrants et les personnes vulnérables, de la protection de l'environnement, du monde étudiant, du monde du travail, de l'éducation populaire, de l'économie sociale et solidaire et de la mutualité. Nous comptons près de 35 groupes locaux qui agissent dans toutes les régions de France. Un événement d'échanges et d'information est organisé sur notre région cet après-midi et ce soir à Vaux en Velin, et demain à Grenoble.

En tant qu'actrices et acteurs de terrain, engagés au quotidien dans la vie sociale, nous voulons relever le défi de répondre aux enjeux, de peser et d'agir comme citoyennes et citoyens sur le cours des événements et des transitions. Notre conviction est qu'il est possible d'améliorer notre vie quotidienne tout en préparant un nouveau modèle dans lequel chacun devient acteur et actrice.

Hormis l'investissement militant ou bénévole dans les associations, les organisations syndicales ou les partis politiques, les citoyennes et citoyens ne disposent aujourd'hui d'aucune possibilité réellement opérationnelle pour intervenir de manière institutionnelle et constructive dans la vie publique en dehors des élections, trop souvent boudées.

Nous constatons que les jeunes en cherchent, en trouvent et en inventent : à la société de les reconnaître, de les encourager et de leur donner une place dans notre démocratie. Il est primordial de garantir leur existence juridique, dans la mesure où certains seuils de soutien sont atteints (par exemple saisine, d'une assemblée parlementaire, du CESE, des CESER, ou organisation d'un référendum).

Il est plus qu'urgent de mettre en place des processus locaux pour permettre aux jeunes de participer à l'élaboration des politiques publiques, notamment celles de la jeunesse.

A ce jour, les processus participatifs sont très peu encadrés et n'imposent que peu d'obligations aux responsables politiques. Cela peut être source de déception pour les initiateurs.trices et les participant.e.s, notamment quand le résultat se limite à des actions de communication.

A l'instar de toutes les politiques publiques, celles concernant l'éducation, la formation, le logement, les moyens d'existence, l'accès à un premier emploi et tout ce qui concerne la vie des jeunes de ce pays, devrait se co-construire, se mettre en œuvre et s'évaluer avec les organisations de jeunesse, à toutes les échelles du territoire.

La commune, ou le quartier, est un premier niveau qui permet d'expérimenter et de se familiariser

avec des espaces intergénérationnels de construction de la prise de décision.

Véritables écoles de la démocratie, les associations développent le sens de la responsabilité et stimulent l'esprit critique. Lieux d'expressions citoyennes, elles contribuent à transformer les indignations et les aspirations individuelles en réalisations collectives, positives et porteuses d'espoir et d'espérance. Capables de défendre toutes sortes de causes dans l'espace public, elles font avancer les droits et exercent une irremplaçable vigilance de proximité.

L'engagement associatif est facteur d'émancipation pour les individus, permettant de développer des compétences formelles, ou non formelles, dans un cadre collectif. Ces personnes engagées sont des animatrices des territoires et actrices essentielles du lien social.

Parce que les associations participent à la construction d'une société plus solidaire, l'apport de l'engagement associatif doit être rendu visible et son essor doit devenir un enjeu transversal des politiques publiques.

C'est pourquoi nous, le PPV dont la CFDT, proposons de construire une logique de « parcours d'engagement » pour permettre et valoriser un engagement tout au long de la vie.

Face au déclin de la participation aux élections politiques et de la connaissance même des institutions démocratiques, une action volontariste doit être conduite pour rapprocher les jeunes de l'action publique et de nos institutions. Le Service Civique, a fait la preuve de son efficacité en ce sens chez les jeunes. Le PPV propose que les 6 à 12 mois (8 mois en moyenne) de « césure citoyenne » que constitue le Service civique deviennent une étape accessible sur la base du volontariat, à tous les jeunes de 16 à 25 ans, étape qui doit être reconnue comme une expérience professionnelle.

Au fil des années, les textes et leurs interprétations ont eu tendance à freiner voire à fermer l'accès des personnes mineures à des responsabilités dans le champ associatif. Pour faciliter leur engagement dans la vie associative, la CFDT et le Pacte du pouvoir de vivre proposent de supprimer dans la loi toute référence à l'âge d'engagement, pour s'affranchir de l'autorisation des représentants légaux et revenir à l'esprit premier de la loi de 1901 qui n'instaurait pas d'âge minimal pour créer une association ou participer à la vie des instances statutaires. Pour les jeunes éloignés (cumulant les difficultés d'insertion / d'engagement), nous proposons par exemple de développer les expérimentations afin de diversifier les profils des jeunes engagés et de permettre l'émergence de projets via des appels à projets ciblés, vulgarisés et simplifiés dans les collectivités locales (villes, départements, Région).

Pour conclure nous remercions la présidente de la commission 7, Marie-Christine Plasse pour avoir dirigé ce travail ainsi que la chargée de mission Véronique Macabéo, d'une efficacité et d'une rigueur remarquables, dont ce sera le dernier thème suivi avec nous puisqu'elle accède à d'autres fonctions.

Nous partageons et soutenons les préconisations de ce rapport. La CFDT le votera favorablement.

► INTERVENTION D'Alexis MONNET, au nom du CRAJEP

Madame la Présidente, Messieurs les conseillers, Mesdames les conseillères,

Le Comité Régional des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire souhaite saluer le travail de la commission 7 sur l'engagement des jeunes, un sujet si cher pour nous.

La photo des jeunes en 2022 est très intéressante, complète et sera sûrement reprise par différentes associations, Institutions et Collectivités dans leurs travaux d'analyses permettant d'orienter leurs actions à destination de tous les jeunes. Malgré ce travail de qualité, cette image n'aura que quelques années de vie avant d'être « périmée » dû notamment par le changement de cette tranche d'âge qui évolue très rapidement ainsi que ses besoins.

Nous ne reviendrons pas sur le contexte ou les objectifs de cet avis qui reste d'actualités certes

un peu vis-à-vis des élections qui arrivent prochainement mais aussi par la thématique Européenne sur l'année 2022 « consacrée à valoriser les jeunes qui ont tant consacré aux autres » pour reprendre les mots de Madame Ursula Von Der Leyen.

Nous aimerions relever quelques points qui sont partagés dans le rapport.

Concernant la partie « Comment et dans quoi les jeunes s'engagent-ils ? », il est présenté différents espaces de consultation qui peuvent exister à différentes échelles. Nous pensons que ces espaces peuvent être trompeurs à la fois pour les jeunes mais aussi pour les organisations les mettant en place. On pourrait croire, en tant que jeune, que nous avons un moyen de participer à la décision. Cependant, ces espaces sont construits de manière à favoriser des échanges mais aucunement avec des possibilités réelles de décision. De plus, pour les organisations les mettant en place, leurs animations se doivent d'être appropriées pour les jeunes et non un simple copier-coller du système s'organisant ailleurs et bloquant l'imagination et les pas de côté possible.

L'engagement, l'esprit critique ne se forge pas dans un à-côté de la société et autour de questions typiquement jeunesse. Ce n'est pas parce que nous sommes jeunes que nous ne pouvons pas avoir un avis, une analyse sur les décisions prises pour nos anciens, les retraites, la mobilité (et pas uniquement pour aller au collège ou lycée), l'aménagement du territoire, la santé et j'en passe. Ces espaces, certes, intéressants sont aussi un risque pour ces jeunes de tomber dans un mimétisme des systèmes existants et ne permet pas une potentielle remise en cause de nos Institutions qui auraient parfois besoin d'un peu d'évolution et d'actualisation vis-à-vis des faits sociétaux.

Concernant le Dialogue Structuré, permettant aux jeunes de rencontrer des décideuses et décideurs et de favoriser un échange, il offre un espace de discussion d'égal à égal si le ou la décideur.e vulgarise son discours et est aussi dans une attitude d'écoute attentive. L'objectif n'est pas de mettre l'élue sur un piédestal qui montre qu'il ou elle sait tout, connaît tout mais plutôt dans une transmission de valeurs, d'histoires, de partage d'analyse ainsi que de recueil de problématiques.


L'enjeu est donc, comme présenté en filigrane dans le rapport, de faire avec les jeunes et non pour les jeunes. En leur permettant de mettre « la main à pâte », les objectifs et l'impact des projets ne pourront qu'être meilleurs et forcément mieux remplis. On le voit dans de plus en plus de structures où quelques places sont prévues au niveau des conseils d'administration via un collège jeune ou via des commissions de travail. Cependant, il ne suffit d'avoir un espace pour que les jeunes puissent s'exprimer, travailler, réfléchir dans une organisation.

L'organisation doit aussi modifier son fonctionnement pour permettre une meilleure appréhension et compréhension de ses enjeux, objectifs et actions. C'est exactement le sujet de l'inclusion, ici appliqué aux jeunes. Beaucoup de structures se désolent du vieillissement de leurs adhérents et adhérentes, de leurs dirigeantes et dirigeants, de leurs bénévoles mais peu de responsables dans les organes de décision sont prêts et prêtes à laisser leur place au profit de jeunes. Nous ne parlons pas de « grand remplacement juvénile » mais plutôt de pousser à la réflexion sur l'inclusion et orienter le curseur vers une mixité d'âge dans les organes de décision de toutes organisations.

Certes, les jeunes intégrés n'auront pas forcément tous les codes de la structure, n'auront pas connaissance de l'ensemble des enjeux, des problématiques, mais, par leur œil nouveau apporteront un nouvel angle auprès des autres membres, faut-il encore lui laisser du temps et de l'espace.

Nous voudrions appuyer aussi sur un point autour de la valorisation de l'engagement. Certes, cet engagement parfois ponctuel, parfois sur de la longue durée est très impactant dans la vie d'un ou d'une jeune. En effet, on oublie, sûrement avec l'âge, qu'en période adolescente nous sommes dans la construction de notre personnalité. Si cette construction peut se faire en parallèle à l'engagement, il ne faut pas oublier qu'elle peut être compliquée suivant le chemin de vie qui a été pris ou subi. L'engagement ne peut se substituer aux besoins initiaux et vitaux des individus. Il est parfois naïf de vouloir pousser des personnes à s'engager quand leur problématique du mois est de pouvoir manger ou même payer leurs factures.

La construction de sa personnalité est une chose mais en tant que jeune et arrivant sur le marché du travail, l'engagement dans ses premières années professionnelles peut être compliqué également. En commençant un nouveau travail, en voulant prouver que vous « méritez » votre place dans une organisation, que vos compétences sont utiles, il est compliqué de trouver un équilibre



d'énergie entre le quotidien professionnel et la volonté personnelle d'engagement. Il est souvent amené aussi le fait de ne pas vouloir se « griller » en ayant un engagement militant à côté et une séparation très nette apparaît dans l'espace de travail. On n'ose pas forcément revendiquer nos valeurs personnelles qui pourraient rentrer en confrontation avec l'organisation dans laquelle nous travaillons mais nous avons besoin de cette expérience pour avancer professionnellement. La nouvelle génération Z (personne née après 1995) qui arrive dans le monde du travail le montre avec une volonté de travailler dans un espace prônant « l'égalité, la transparence et la confiance ».

Dans ce cadre professionnel, il est effectivement primordial que les actions d'engagements qui ont été prises puissent être valorisées auprès des employeurs. La forme de cette valorisation peut être importante même si on se souvient tous et toutes de « Mesaki » qui avait été initié courant 2015 par l'ancien exécutif et qui avait été un échec total. L'important dans la valorisation de l'engagement n'est pas d'avoir un énième outil numérique, une série d'open badges mais plutôt de donner les moyens aux associations œuvrant dans l'accompagnement de projet de jeunes de les aider à prendre du recul sur leurs actions, de faire un pas de côté individuellement mais aussi collectivement pour se rendre compte des compétences et appétences qui ont été développées.

Enfin, avant de parler du SNU dans un premier temps et de conclure dans un second temps, nous aimerions nous arrêter une minute sur les dispositifs qui fleurissent de partout pour favoriser l'engagement des jeunes. Un engagement avec des contreparties. Nous pourrions penser au nouveau « Contrat d'engagement jeune » qui est à destination des 16-25 ans et porté notamment par les missions locales, mais ce n'est pas le sujet. Nous pensons aux dispositifs proposés par des collectivités pour aider les jeunes à passer leur permis de conduire, leur BAFA à condition de faire de l'animation au sein du service jeunesse de la collectivité ou d'autres travaux d'intérêts généraux. On est ici dans une sorte de prise d'otage car on a conscience que les jeunes ont besoin de cette aide mais au lieu de les aider simplement (comme une politique publique devrait le faire), on ajoute des conditions pour combler un manque de moyens, un manque d'investissement dans ces collectivités. Un engagement à marche forcée n'est pas la bonne solution. Comment peut-on prendre conscience de l'engagement que l'on va avoir quand on nous le demande avec une carotte ?

En parlant d'engagement à marche forcée, transition toute trouvée pour le Service National Universel. Nous souhaitons vous partager une partie de la tribune et la proposition d'alternative, nommée « Jeunesses Citoyenneté Emancipation », proposée par plus d'une soixantaine d'associations d'éducation populaire.

Je cite :

« Selon ses initiateurs, le SNU vise à mobiliser les jeunes face à une nation en danger et à développer une culture de l'engagement. Sa forme et certains aspects de ses contenus témoignent plutôt d'une volonté de conformer, de contrôler et de militariser les jeunes. Si le SNU permet actuellement à certains jeunes d'assouvir une passion pour les métiers sous uniformes, dès lors qu'il sera obligatoire, il entraînera des sanctions et produira de la confusion entre obligation scolaire et obligation tendant à l'embrigadement.

Il fragilisera un peu plus les jeunes les plus vulnérables parfois en rupture scolaire ou d'insertion et ne permettant ni objection de conscience, ni exemption.

Pour nous, signataires, l'éducation des jeunes est l'un des piliers majeurs du projet républicain émancipateur. L'éducation se construit par l'école, service public de l'instruction et des savoirs, et par une éducation populaire permettant la prise d'initiative et de responsabilité des jeunes notamment.

Notre proposition d'alternative au SNU vise le développement de la citoyenneté et le renforcement de la démocratie par la mise en œuvre d'une véritable mixité sociale entre les jeunes et par des expériences collectives relevant de l'éducation populaire. Notre alternative reconnaît dans les missions éducatives légitimes de l'Etat : elle est ancrée dans le principe constitutionnel de laïcité, permettant à chaque jeune d'assurer sa liberté de conscience et de garantir sa liberté d'expression et l'égalité des droits. [...]

Il devra proposer des actions et des temps permettant :

- de prendre soin des autres, notamment des plus vulnérables, de soi et de la planète ;
- de développer l'esprit critique dans tous les domaines
- de renforcer la citoyenneté européenne, la solidarité internationale et la compréhension du monde ;
- l'écoute et le soutien des jeunes dans leur désir d'agir, de créer, de s'émerveiller, d'expérimenter d'être en confiance avec l'altérité ;
- les mobilités, y compris virtuelles, du local à l'international ;
- de s'approprier et faire évoluer les cadres collectifs et protecteurs permettant de faire société.

« Jeunesses Citoyenneté Emancipation », c'est un choix fort et essentiel : celui de renforcer l'éducation démocratique dans le projet républicain, celui d'investir massivement dans un parcours permettant à l'ensemble des jeunes français de se rencontrer, de se déplacer et de vivre des moments collectifs, d'avoir le goût de l'avenir.

En confortant, en impulsant et en finançant les expériences de « vivre et agir en commun » par la coopération des acteurs éducatifs publics et associatifs, en associant chacun à la vie démocratique, on renforce la République. »

Enfin, et pour terminer cette prise de parole, nous aimerions rejoindre le rapport de nos souhaits pour que la Région devenant tête de file des politiques jeunesse n'oublie pas les acteurs et actrices de terrain agissant déjà sur beaucoup de thématiques, dispositifs et autres. Nous souhaitons de tout notre cœur une réelle association autour de ces politiques jeunesse qui trouvent enfin un acteur pouvant organiser l'ensemble des dynamiques territoriales.

Là, où actuellement les questions jeunesse sont soupoudrées un peu de partout et à toutes les sauces, une cohérence devra émerger sans oublier d'y associer en amont l'ensemble des acteurs et actrices de jeunesse, sans casser les synergies existantes et sans mettre de côté les spécificités des territoires composant notre belle région. C'est un enjeu attendu sur le terrain, de grandes ambitions possibles, espérons ne pas passer à côté de ce sujet essentiel pour les années à venir.

En formant les jeunes d'aujourd'hui, ce sont les citoyens de demain qui porteront et animeront la société.

Le CRAJEP votera naturellement cet avis.

INTERVENTION De Fabrice CANET, au nom de la CGT

Les sujets à propos de la jeunesse, notamment au sein du CESER, se multiplient. Depuis la crise sanitaire, il semble que nous redécouvriions les jeunes. Coupés de leurs projets, éloignés de l'école, victimes de situation de précarité, aux prises avec une profonde détresse psychologique, les jeunes ont subi et subissent encore les conséquences de la crise. Dans le même temps, il est essentiel de permettre à la jeunesse de s'engager, d'entreprendre, de rompre avec les déterminismes sociaux, géographiques ou de genre qui limitent leurs potentiels. Pour cela, les leviers d'action sont identifiés : la mobilité sociale et géographique, la santé préventive, la formation, la diversité, l'égalité des chances et l'engagement citoyen.

Il nous faut être prudent, la jeunesse est un concept récent, appréhendé en classes d'âges selon les sujets et les dispositifs, dont la définition du périmètre est un enjeu de pouvoir, et surtout elle est plurielle... C'est pourquoi, une approche globale, enfance, adolescence, jeunesse, en termes de parcours est plus pertinente. L'apprentissage de l'engagement citoyen doit être travaillé dès l'école maternelle, afin que tous puissent acquérir des réflexes citoyens, connaître les institutions, les droits et devoirs, des différentes manières de s'engager. Mais nous devons aussi accompagner la construction du regard critique : se construire une opinion, la confronter à d'autres, proposer des réponses...

La jeunesse doit être perçue comme un potentiel indispensable. Il nous faut parler d'autonomie plutôt que la prise en charge, de jeunes porteurs de créativité et d'innovation plutôt que jeunes à



"problèmes".

Nous sommes confrontés à un paradoxe car les formes d'engagement évoluent. Nous découvrons à quel point les jeunes, mais pas seulement eux, se désintéressent des formes de démocratie représentative. Ils désertent les urnes, les associations, les organisations patronales et les syndicats de salariés. Pour ce désengagement des jeunes salariés, les raisons sont nombreuses, mais la précarité et les atteintes aux libertés syndicales sont cependant les facteurs principaux.

Mais dans le même temps, des formes nouvelles d'engagement apparaissent. Parfois, la vision d'une jeunesse fainéante, oisive, assistée s'oppose à ce que nous avons pu constater lors des auditions. Les jeunes s'engagent, militent, portent des exigences pour des causes sociales et environnementales, qu'ils trouvent justes et importantes, pour retrouver le sens du travail, pour « plus et mieux » de démocratie, pour le devoir d'exemplarité, pour la prise en compte de l'intérêt général... C'est bien par le retour à ces fondements que la confiance sera de retour.

Le cahier des charges abordait une problématique large, peut-être trop large. La commission a essayé de saisir cette complexité, en ayant en permanence le souci de relier les points de vue, les disciplines, les niveaux d'analyse, les profils d'intervenants. Elle a également privilégié les préconisations qui peuvent se traduire en actions concrètes à l'échelle de notre région, de nos territoires tout en ayant conscience de la dimension nationale, européenne et internationale de ce sujet.

La commission a travaillé une approche plus individuelle que collective. L'engagement s'appuie sur le principe d'appartenance républicaine, sur le respect des droits et des devoirs que donne la citoyenneté. La commission a audité des collectifs ayant des engagements plus collectifs. Mais dès lors qu'il est question de revendications collectives, de remise en cause des paradigmes économiques actuels, d'une production idéologique alternative, la démarche est plus difficile pour les jeunes, pire parfois les institutions construisent de nouveaux obstacles. En cela, la répression du mouvement lycéen en 2018, le scandale du syndicat Avenir Lycéen, ainsi que les dernières lois relatives à la sécurité publique sont très inquiétantes.

Ce rapport apporte donc un éclairage intéressant sur les formes d'engagement actuelles, les auditions d'experts et de jeunes investis sous des formes différentes a permis de construire une cartographie non exhaustive. On constate un éloignement des jeunes vis-à-vis des formes plus traditionnelles. Les engagements sont plus sporadiques, moins hiérarchisés, plus en mode projet dans une recherche d'efficacité rapide. Si les formes évoluent vers une sorte de romantisme pragmatique, elles sont pour autant très nombreuses et variées. La commission a eu le souci d'aborder les formes plus informelles d'engagement et bien souvent très innovantes. Mais par leur nature, elles sont plus difficilement identifiables. C'est pourquoi il est important d'avoir des dispositifs, des formes d'accompagnements très souples.

Nous devons insister sur la préconisation qui invite à apporter un soutien humain et financier au secteur de l'éducation populaire. L'autonomie se construit tout en étant accompagnée par des professionnels reconnus, qui trouvent du sens à leur travail, mieux rémunérés, avec de bonnes conditions de travail. Les difficultés de recrutement, les nombreuses grèves lors des derniers mois montrent le malaise dans ce secteur d'activité.

La question du numérique a été particulièrement présente lors de nos échanges. On trouve d'ailleurs de nombreuses références dans cet avis : accès à l'information, nouvelles formes d'engagements, nouveaux outils comme les comparateurs de programmes. Mais comme nous avons pu le constater lors des différents confinements, le droit à la connexion n'est pas aujourd'hui un droit universel.

Enfin, s'il faut informer, inciter, accompagner, il paraît essentiel de valoriser l'engagement des jeunes. Cet avis donne d'ailleurs de nombreux exemples intéressants. Pour autant, nous devons éviter plusieurs écueils. Cette valorisation ne doit pas alimenter la logique de performance et de compétition, mais plutôt la coopération. Si elle doit permettre de s'inscrire dans une démarche d'orientation, de valider des compétences elle ne doit pas être punitive ou sélective. Si un mandat de délégué de classe est valorisable dans ParcoursSup, celui de militant dans un syndicat étudiant l'est-il pour autant ? Des liens doivent être construits entre engagement et monde du travail. Une

meilleure reconnaissance des compétences acquises, la validation de trimestres de retraite seraient des pistes pertinentes.

Le principal enjeu est bien de trouver des passerelles entre ces nouvelles formes d'engagement et des formes d'engagement inscrites dans la durée. C'est une véritable problématique car les organisations syndicales et politiques sont structurantes pour la démocratie. Les réponses sont plurielles et passent notamment par une meilleure connaissance de l'histoire sociale, mais le point essentiel est celui de l'autonomie économique.

Reconnaître les jeunes comme citoyens à part entière, leur permettre de s'engager, nécessite aussi qu'ils soient autonomes économiquement. Ce qui est loin d'être le cas, au mois de septembre 2021, l'Observatoire des inégalités avait un constat sans ambiguïté : "Les jeunes adultes constituent la tranche d'âge où le risque d'être pauvre est le plus grand et pour qui la situation s'est la plus dégradée en quinze ans". Il est indispensable de les faire entrer dans le droit commun et de leur donner un accès direct aux dispositifs d'aides sociales dès 18 ans.

Si nous avons bien conscience des limites objectives et subjectives de cet avis, nous saluons cependant l'ensemble de la commission, sa présidente et l'administration pour ce travail qui porte des ambitions que nous voterons.

► INTERVENTION DE Manon DOYELLE, au nom du Collège 3 et 4

Messieurs les présidents, Madame la présidente, chers collègues,

A quelques semaines d'importantes élections et dans ce contexte mondial mouvant et contrarié, les collèges 3 et 4 se réjouissent du choix de la commission 7 d'apporter un éclairage sur les différentes formes d'engagement de la jeunesse, gages de cohésion et de culture de la citoyenneté. Ils remercient particulièrement Mme Macabeo pour qui ce rapport marque la fin de ses travaux avec la commission, qu'elle a accompagné et éclairé avec bienveillance depuis 4 ans.


Alors que la Région s'apprête à devenir chef de file des politiques jeunesse sur décision du législateur, les collèges 3 et 4 l'enjoignent de s'appuyer sur le riche réseau associatif et citoyen existant en Auvergne Rhône Alpes tout en préservant le principe essentiel de la concertation des jeunes. Ils doivent être acteurs et au cœur de la construction des dispositifs d'accompagnement.

En complément des préconisations proposées dans le rapport, les membres des collèges souhaitent appuyer quatre notions clefs abordées dans les nombreuses auditions réalisées durant cette année de travail : la mobilisation, l'accompagnement, la formation et la valorisation.

Si la jeunesse sait collectivement se mobiliser pour de grandes causes, la défense de droits, ou lorsque qu'une situation sociale l'exige ; il persiste néanmoins une méconnaissance individuelle des différentes formes d'engagement et de ses opportunités, en particulier chez les publics mineurs, en situation de handicap, issus de milieux modestes ou éloignés de la scolarité.

Les collèges 3 et 4 soutiennent particulièrement la première préconisation du rapport et propose à la Région qu'elle puisse élaborer des outils de communication avec les jeunes, adaptés à leurs principales sources d'information, dont les réseaux sociaux. Ils sont les premiers outils d'organisation et de ciblage de la jeunesse et permettent aisément la diffusion de clips de présentation, de témoignages des pairs et d'indications des engagements possibles. Ces petits formats vidéo peuvent également être relayés dans les établissements scolaires, d'éducation populaire, dans les forums des métiers, des associations ou par les maisons des étudiants.

L'accompagnement par des tuteurs et la mise à disposition de lieux de rassemblement dans les établissements scolaires sont des éléments essentiels pour permettre l'émergence et la pérennisation des actions des plus jeunes. Car pour eux, avoir accès à des espaces de participation ou aux pépinières d'initiatives, lieux de soutien tant symboliques que physiques dans les démarches, n'est pas toujours aisé. Il est important d'agir avec le premier cercle d'éducation des jeunes, là où



ils se trouvent. Créer de l'accompagnement avec des personnes qualifiées dans leurs domaines de compétences n'est pas forcément onéreux, mais c'est fondamental, en particulier dans le soutien de projets concrets et spécialisés.

S'engager ne nécessite pas de compétences particulières, et reste une porte d'entrée facilitée pour l'acquisition de compétences et de savoirs être valorisables dans sa vie personnelle et professionnelle. C'est un excellent moyen de prendre en expérience, et d'assumer des responsabilités en cohérence avec ses valeurs ou centres d'intérêt.

Il a été rappelé à plusieurs reprises lors des travaux de la commission, que l'engagement doit être gratuit et volontaire et n'appelle nullement une récompense. Néanmoins, au-delà de la reconnaissance, seule attente possible du bénévole, l'engagement peut et doit être valorisé notamment par la validation et la reconnaissance de compétences acquises. Comme elle le propose déjà en échange d'un certain nombre d'heures de volontariat avec quelques structures conventionnées, La Région pourrait étendre à des jeunes dirigeants associatifs ou militants ; les bourses d'aides au passage de diplômes type BAFA ou du permis. L'instauration d'un statut et d'un dispositif d'adaptation d'emploi du temps similaire à celui des jeunes athlètes ou des classes horaires aménagés musique permettrait à des jeunes très engagés de poursuivre sereinement et facilement leurs actions sans trop empiéter sur les temps familiaux, sociaux, ou de repos.

La construction de la jeunesse n'échappe pas aux réalités politiques, géopolitiques et sociales. La détermination qu'elle manifeste dans ses engagements traduit les aspirations d'une génération en quête de sens ; ayant pour principaux intérêts la solidarité, la préservation de l'environnement, le désir de justice et de paix sociale ; à l'image des chantiers de solidarité créés peu après la première guerre mondiale dans le but de se rencontrer et de construire ensemble.

Il ressort des travaux de la commission, que les jeunes s'impliquent majoritairement dans des initiatives directes, concrètes et qu'ils ont certes besoin d'accompagnement mais aussi, et peut être, surtout, de liberté d'expérimentation, de confiance et de reconnaissance. Dans leur désir d'action, ils s'affranchissent très bien des codes établis au profit d'innovation ou de pragmatisme ; quand bien même cela créerait un schisme avec les habitudes de leurs aînés. Ils gardent toutefois un socle de valeurs communes à tous ceux qui s'engagent ; la cohésion, l'ouverture d'esprit et un regard critique et engagé sur les réalités et les besoins de la société.

Sauf expression individuelle, les collègues 3 et 4 voteront cet avis.

Je vous remercie.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 15 mars 2022



149 ONT VOTE **POUR**

0 A VOTE **CONTRE**

2 SE SONT **ABSTENUS**

0 N'A PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain	X			
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles				
		Non désigné(e))				
		PARAIRE Daniel				
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VEYRE de SORAS Christine	X			
		VILLARD Hélène	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe	X			
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
		OLEKSIK Bernadette	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole				
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
	Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca - Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X			
Non désigné(e)						

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri				
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise	X			
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc	X			
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	POTELLE Jean-Charles				
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain	X			
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric	X			
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick				
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre				
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean	X			
		ROUX Annie	X			
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrice				
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric	X			
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BENSELLA Lynda				
		BLANCHARD Paul	X			
		BOUVERET Lise	X			
		BOUVIER Bruno	X			
		CANET Fabrice	X			
		DA COSTA Rosa	X			
		FATIGA Antoine	X			
		FAURE Philippe	X			
		GELDHOF Nathalie	X			
		GRANGER Karine				
		GUICHARD Karine	X			
		MARGERIT Laurence	X			
		MURCIA Jean-Raymond	X			
		NATON Agnès	X			
		PELLORCE Pascal	X			
		PUTOUX Laurent	X			
		RODRIGUEZ Vincent				
	SALA Chantal	X				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean	X			
		BAULAND Gisèle	X			
		BEAUJOU Victoire	X			
		BECQUET Françoise				
		BOLF Edith	X			
		GUILHOT Jean-Marc	X			
		GUILLOT Daniel	X			
		JUYAUX-BLIN Christian	X			
		LAMOTTE Bruno	X			
		LE GAC Elisabeth	X			
		LOZAT Jean-Luc	X			
		MORAIN Marie-Christine	X			
		MORISSE François	X			
		NINNI Agnès	X			
ROBERTO Sansoro		X				
SCHMITT Isabelle	X					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
3		SIVARDIERE Patrick	X			
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric				
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle				
		SAMOUTH Pascal			X	
		SEGAULT Héléne			X	
		TEMUR Héléne	X			
		VINCIGUERRA Pio	X			
		Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X		
	LAURENT Bernard		X			
	VERNET Sandrine		X			
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert	X			
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie	X			
		GILBERT Madeleine	X			
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie	X			
		MYC Michel	X			
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna	X			
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise	X			
		VELARD Patrick	X			
Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X				
Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SCHULER Catherine					
Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUVE Henry	X				
GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X				
Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X				
Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X				
Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X				
Accord entre le CREA I Auvergne et le CREA I Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X				
URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean	X				
Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy	X				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		MEZUREUX Nathalie	X			
		PIGEON Florent				
		Non désigné(e)				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie				
		GALLO Anaïck	X			
		SAGOT Fabrice	X			
		ZAYET Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice				
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	BELLOUCHE Larbi				
		IMBERT Mélanie	X			
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel	X			
	Accord entre l'Association Rhône-Alpes des conservateurs (ARAC) et la Fondation du patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian	X			
	Accord ARRALHM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				
		CANALES Marion				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth	X			
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie				
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc				
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas				
		CHAMBA Cécile	X			
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc	X			
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth	X			
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie	X			
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie	X			
		GUIEAU Willy	X			
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon	X			
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargée d'études

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

CONTRIBUTION

Depuis plusieurs années, la participation des jeunes aux formes classiques de la citoyenneté (élections, adhésion à des partis, association ou syndicats...) connaît une érosion continue. Certains y lisent les prémices d'une société hyper individualisée, où la satisfaction des besoins de la communauté serait sur le déclin.

Pourtant, les jeunes prouvent au quotidien, à travers de nombreuses initiatives, leur solidarité avec l'ensemble de la société et les problématiques qui la traversent. Par leurs principes et moyens d'action ils se démarquent toutefois nettement des générations précédentes, privilégiant des modes d'intervention directs, pragmatiques, voire protestataires.

Ce faisant, ils manifestent un réel souci du collectif qui doit être soutenu et encouragé. Par ailleurs, il importe de reconnecter les jeunes citoyens avec les formes plus classiques de participation citoyenne, ces différents modes d'engagement pouvant se compléter au service d'un mieux-être commun, notamment avec l'appui de la Région, chef de file Jeunesse.

JEUNESSE CITOYENNETE DEMOCRATIE ENGAGEMENT CITOYEN PARTICIPATION CITOYENNE VIE ASSOCIATIVE EDUCATION POPULAIRE INSTITUTIONS PUBLIQUES CRISE ECONOMIQUE CRISE SANITAIRE RESEAUX SOCIAUX AUVERGNE-RHONE-ALPES

Crédits photos : 123RF

ceser.auvergnerrhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20